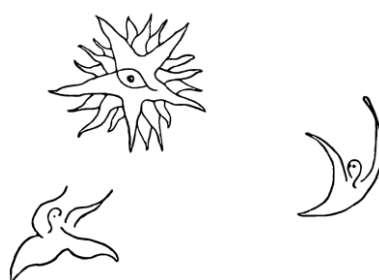


# Procès-Verbal

## Assemblée Générale Ordinaire

Du 1<sup>er</sup> Mars au 22 Mars 2013



Association Clefsdufutur.org

ONG-CDF-France

Administration Générale

Pour l'Application des Principes Divins partout dans le Monde

Equité - Justice - Vérité

Le Beau - Le Bien - Le Vrai

Téléphone Portable : 06.14.94.16.30 - Ligne Fixe 04.50.26.28.78 - Le Col du Feu - 74470 Lullin

Site Web : [www.clefsdufutur.org](http://www.clefsdufutur.org) - Mail : [administration@clefsdufutur.org](mailto:administration@clefsdufutur.org) ou [présidente@clefsdufutur.org](mailto:présidente@clefsdufutur.org)

Association N° W783002696 - Siret : 53108049700013 - APE : 9499Z

# Table des matières

Assemblée Générale Annuelle du Bureau Clefsdufutur.org .....	4
Ordre du Jour .....	4
Mot de la Présidente.....	5
Comprendre l'Engagement de CDF .....	5
Actions .....	6
Budget de CDF.....	6
Lien avec les Administrateurs .....	6
<b>Le Futur</b> .....	8
<b>Rapport annuel de gestion</b> .....	9
<b>Avant-Propos</b> .....	9
Mme Liliane Juge-Brückert .....	9
<b>Présentation des Comptes et Bilans</b> .....	9
<b>Nous procédons au vote</b> : .....	10
<b>Projet ONG-CDF Afrique</b> .....	11
<b>Points abordés pour cette question et mot de la Présidente et Fondatrice</b> .....	11
<b>Etat d'avancement du Projet</b> .....	11
<b>Rappel des conditions ONU</b> : .....	12
<b>Possibilités Camerounaises</b> .....	12
<b>Options retenues par les Administrateurs (Hiérarchie)</b> .....	14
<b>Derniers échanges avec nos Membres sur place</b> : .....	14
<b>Réponse de Mr Awamba du 10/03/2013</b> .....	15
Mr JJ prend la parole (Membre invisible avec pouvoir de consultation).....	16
<b>Nous Procédons au Vote</b> .....	16
Acceptation du Projet d'une ONG en Afrique basée au Cameroun.....	16
<b>Avant-propos</b> : .....	17
Vote pour la Nomination du Président de la Filiale ONG-CDF Afrique .....	17
<b>Officialisation de la Filiation de l'ONG-CDF Afrique</b> .....	18
<b>Projet de Budget pour l'ONG-CDF Afrique</b> .....	19
<b>Avant-propos</b> : .....	19

Matériel Informatique.....	19
Besoins estimatifs .....	20
Discussion portant sur l'aide directe et l'aide à l'ONG.....	20
Conclusions .....	22
<b>Vote de la Mention :</b> .....	22
<b>Contribution et discussion avec l'ONU</b> .....	23
Lettre 1.....	23
Lettre 2.....	25
<b>Réflexion sur le budget annuel de CDF</b> .....	27
<b>Avant-propos</b> .....	27
La Présidente prend la parole .....	27
<b>Quelques questions sur le débat :</b> .....	27
Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole .....	27
Le secrétaire Mr Lavigne répond .....	28
Mr JJ (Membre consultatif, sans pouvoir décisionnaire) prend la parole : .....	28
Réponse du Secrétaire : .....	29
<b>Projets des Membres sur les Antennes CDF</b> .....	30
<b>Avant-propos</b> .....	30
Mr Eliard Latchimy prend la parole : .....	30
Réponse du Secrétaire Mr Lavigne : .....	30
<b>Il est entendu que</b> .....	32
<b>Le Secrétaire précise une « Intention des Administrateurs »</b> .....	33
Mr JJ prend la parole (Membre invisible avec pouvoir consultatif).....	36
<b>Poursuite des Débats sur la question des Antennes</b> .....	37
Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole .....	37
Mr Eliard Latchimy prend la Parole : .....	37
<b>Discussion sur le Règlement Intérieur</b> .....	39
Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole .....	39
La Présidente Répond .....	39
<b>Nous procédons au vote</b> : .....	39
<b>Acceptation de la méthode pour les Elections et Votes par les Membres</b> .....	40

Délibérations et Votes : .....	41
<b>Elaboration et Révision Statutaire.....</b>	<b>41</b>
Avant-propos : .....	41
Délibérations et Votes : .....	42
<b>Questions Diverses .....</b>	<b>43</b>
<b>Déclaration Universelle des Droits de l'Âme .....</b>	<b>43</b>
Nous décidons : .....	43
Mr JJ prend la parole :(Membre Invisible avec pouvoir consultatif) .....	43
Et délibérons sur les deux questions, par un Vote : .....	44
La position Hiérarchique au 21 Mars 2013 : .....	45
<b>Charte Ethique et Déontologie.....</b>	<b>45</b>
Avant-propos : .....	45
Délibération et Vote : .....	46
<b>Clôture de Séance.....</b>	<b>47</b>
Date à retenir .....	47
<b>Informations de contact .....</b>	<b>48</b>
<b>Informations sur l'Association .....</b>	<b>49</b>
<b>Signataires du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire.....</b>	<b>49</b>
<b>Petit historique de CDF .....</b>	<b>50</b>

Abréviations :

A.G.O Assemblée Générale Ordinaire

A.G.E Assemblée Général Extraordinaire

ONG Organisation Non-Gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

CDF Clefs du Futur

CdF Col du Feu – Siège Social de l'Association

ECOSOC Conseil Economique et Social de l'ONU

# Assemblée Générale Annuelle du Bureau Clefsdufutur.org

## Ordre du Jour

Adressé à :

Mme Sylvie Letrouit	Présidente Fondatrice
Mme Liliane Juge-Brückert	Vice-Présidente
Mr Marc Lavigne	Secrétaire Titulaire et Trésorier Suppléant 2
Mr Eliard Latchimy	Trésorier Titulaire
Mr Michel Robin	Chargé de Communication Titulaire
Mr Dieudonné Ngueti	Chargé de Communication Suppléant
Mme Karin Pougnet	Secrétaire Suppléante
Mr Jean-Claude Awamba	Trésorier Suppléant

Vous êtes tous conviés à participer à cette Assemblée Générale Annuelle. Qui se tiendra par Mail essentiellement ou sur le Forum Espace Privé des Membres, les échanges mails seront compilés pour intégrer le Procès-Verbal de Réunion qui se tiendra le :

**1<sup>er</sup> Mars 2013 à 15h au Siège de l'Association**

**Col du Feu - Lullin 74470**

Points abordés pour cette Assemblée Générale :

- 1) Rapport annuel de gestion et remise des comptes
- 2) Passation de Fonctions suite aux Elections du 16 Février 2013
- 3) Elaboration et avancée du Projet ONG-CDF Afrique basée au Cameroun par Mr J-C Awamba et Mr D. Ngueti
- 4) Mise en place d'un Budget pour l'ONG Afrique (environ 1100€)
  - a) Besoins matériels à discuter :
  - b) Ordinateur Portable type Dell Inspiron 17R à 530€
  - c) Imprimante Laser monochrome Dell B1260dn avec une cartouche d'avance 277€
  - d) Scanner Epson V37 79,90€
  - e) Ramette de papier, et petite fourniture bureautique 40à 60€

- 5) Contribution et discussion avec l'ONU Genève pour une assistance téléphonique (internet) et un accès à l'énergie électrique.
- 6) Réflexion sur la planification budget annuel de CDF France
- 7) Projets des Membres sur les Antennes de l'Association au DOM-TOM
- 8) Discussion sur le Règlement Intérieur
- 9) Acceptation du Règlement pour les Elections comme avenant et/ou annexe aux Statuts
- 10) Elaboration et révision Statutaire
- 11) Questions Diverses
- 12) Date de la prochaine Réunion : Assemblée Générale ou Réunion du Bureau (ordinaire)

Les personnes qui ne seront pas présentes, ou dans l'impossibilité de participer aux débats, sont priées de le faire savoir rapidement, merci.

Toutes les Personnes convoquées étant Présentes, le Secrétaire Ayant procédé à l'Appel, la Présidente et Fondatrice déclare ouverte la Séance.

**A noter que cette Séance s'est déroulée du 1<sup>er</sup> Mars 2013 au 22 Mars 2013 date de Clôture, vu le nombre et l'Importance des sujets traités**

## **Mot de la Présidente**

### **Comprendre l'Engagement de CDF**

L'Humanité entre dans une période exceptionnelle et difficile où les défis sont nombreux, déroutants. Il existe un Plan Divin qui se révèle aux hommes par la Parole donnée à quelques êtres humains pourvus de qualités ou liens Hiérarchiques Divins, En tant que Représentante officielle de la Hiérarchie, SL, c'est avec humilité, Joie et Amour infini que j'ai accepté la Charge de Porte-Parole du Christ et des Maîtres. Je m'y suis préparée dans la simplicité et la Volonté de Servir l'Humanité. La justesse des Ecrits des Maîtres donnés depuis 2008 ont permis à des personnes indépendantes, libres de penser, d'en soupeser la Vérité, la puissance, la profondeur, et de s'engager nommément, après un cursus basé sur la méditation, une meilleure connaissance de soi-même et de sa responsabilité de membre du Groupe G6, au sein du Bureau de CDF, mettant en action leur Idéal Divin : l'Amour donné à l'Humanité dans tous les actes engagés par le Groupe G6, base de CDF.

## Actions

- Avertissement à l'Humanité, aux hommes politiques, aux médias
- Soutien indéfectible à l'ONU-Genève
- Diffusion des Livres de Maître Jésus, de Maître Morya, du Maître de Sirius : Enseignement Nouveau pour tous et Espoir donné à l'Humanité.
- Enseignement et soutien aux disciples sur la Voie,
- Développement des liens multimédias : Site CDF, sites annexes, forums, contacts
- Expansion de CDF-France, DOM-TOM et International : Afrique

## Budget de CDF

N'ayant pas d'adhérent, il n'est à ce jour pas prévu de rentrées obligatoires permettant de projeter un budget. Dans l'historique, ce qui a permis de faire vivre a minima CDF, ont été les dons dans l'urgence faits par le premier bureau, LM-SL, puis aujourd'hui par l'aide spontanée en dons ponctuels qui sont activés dans la reconnaissance de l'aide d'urgence. Membres du bureau et disciples du G6 soutiennent, par leur générosité rythmée ou ponctuelle, sans obligation aucune, la Vie de CDF. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés ! Nous espérons des dons extérieurs libres au vu des nouvelles actions de CDF.

## Lien avec les Administrateurs

Conseils Hiérarchiques transmis à la Présidente, puis aux membres du Bureau

**Du 26.02. 2013 au 06.03. 2013**

Christ : Vous construisez la maison de la Hiérarchie. C'est l'expression vivante de l'Organisation Divine. Tout détail compte dans la générosité et l'effort concret de le réaliser. C'est l'Application des Principes Divins devant tous. La Tâche est grande. Rien ne doit être laissé au hasard. L'Unité SL-LM est prodigieuse de manifestation Divine. Que les disciples se rassemblent autour et œuvrent efficacement à la matérialisation du Plan : ils sont formés pour cela.

Ne vous arrêtez pas aux objectifs hâtivement annoncés, mais à la mise en place pensée et construite de Notre Venue, de Ma Venue.

Maître Jésus : Les choses se précisent. L'ampleur de la Tâche est maintenant parfaitement définie. Le travail des disciples ne souffrent aucun retard, aucune lenteur due à leur personnalité. Ils doivent concrétiser le Plan dans les temps impartis. Qu'ils agissent. Tu es là pour les aider subtilement et les encourager. Marc a la conception des choses innées en lui. Vous êtes un tandem, une paire indissociable, révélée d'autant plus dans la matière.

Pour tes disciples, ta puissance est reconnue et respectée. L'Unité avec Nous, avec la Hiérarchie, est visible. C'est ce que dévoilera l'Association par le lien, la vie avec les disciples. Il faut que le monde voie.

Les questions soulevées seront traitées dans un ordre établi. Nous allons collaborer étroitement à la Réalité de l'Association-ONG. Que les questions fusent. Nous ferons le point ensuite, de l'urgence. Les propositions seront discutées, ensuite.

Maître St Germain : Que tout le Groupe se rassemble autour de l'engagement des disciples d'Afrique JCA & DN pour la concrétisation de l'Antenne CDF-Afrique. Le Cameroun est le Centre, le Cœur, qu'il soit Illuminé au même titre que l'ONU-Genève. Tous les disciples doivent y participer dans la ferveur du Plan. Nous tissons les liens d'expansion du Divin, de sa matérialisation, et les actes des disciples sont d'abord subtils avant leur émergence dans la matière. Il y a action sur tous les plans et leur conscience aujourd'hui est apte à comprendre les fondements et projections.

Projeter la réussite de CDF : c'est matérialiser la Parole du Christ aujourd'hui. Vous préparez la voie. Les hommes entendront. Allez avec courage et détermination. Force et Volonté dans l'Amour. Vous affirmez le Plan, Nous sommes à vos côtés.

Le terme ONG est fondamental dans l'esprit de Réalisation de CDF. Oui chaque antenne étant une Représentation de CDF – France doit en porter aussi le titre, cela conforte l'engagement de CDF et confirme son unité mondiale. La qualité du titre ONG est un label de Service à l'Humanité.

Ne l'oubliez pas. Tout compte. Tout porte Sens. Nous ne sommes pas une association ordinaire, mais l'ONG de la Hiérarchie, Sa Porte sur le monde, sur Terre.

Que l'ONG CDF-Afrique au Cameroun prenne corps rapidement. Les temps sont comptés. Agissez sans précipitation, mais promptement. L'AG du 22 conclura sur l'Unité Parfaite CDF-France & CDF-Cameroun.

Que Ma Joie vous inonde. Ne perdez pas de temps. Je remercie Mes disciples de France et d'Afrique de la concrétisation du Plan selon Nos Directives. Que JCA&DN soient soutenus et l'aide à DN réalisée dans le cadre de sa fonction. Tout est dit.

Christ : Il faut que CDF-Afrique existe. Nous avons absolument besoin d'être VISIBLE. C'est aussi l'Espoir du monde que l'Afrique porte en les personnes de Nos disciples. La structure de l'ONG doit refléter les liens Hiérarchiques.

C'est Nous qui dirigeons. Alors dites-le. Prenez les messages nécessaires à la compréhension du public et déjà des Administrations et Politiques qui auront à lire vos documents. Dans le cadre, Nous agissons. Poursuis l'Œuvre.



## Le Futur

Le Futur ne peut s'écrire sans la Volonté de chacun à instaurer la Paix définitive sur Terre. Les perspectives et l'espoir transmis par le Maître de Sirius dans « Unité Cosmique » répondent – et par les liens quotidiens avec les Administrateurs Hiérarchiques – à la demande de l'Humanité. Beaucoup sera demandé aux hommes pour s'affranchir de toute bassesse et accéder à l'Équité en tout. Cela prendra un temps certain. Tous ne pourront accéder à la compréhension du But et lutteront contre. Nous ne devons pas nous arrêter aux obstacles, mais affermir le But, engager le But, qui est l'aspiration de tous les Peuples : vivre selon les Principes Divins : pour une vie digne sur Terre : se découvrir âme : esprit Divin œuvrant à la Fondation de la Paix Parfaite.

Les membres de CDF l'ont compris et s'y engagent. Nous affirmons le Plan Divin, la Réalité de La Présence de la Hiérarchie Planétaire en soutien à l'Humanité. Les Maîtres qui ont eu vie sur Terre, par le passé, nous guident selon une structure organisée dont la forme (non visible à nos yeux) répond à la Perfection Cosmique qui régit l'Univers. Toute ma Gratitude aux membres de CDF,

A tous les disciples du G6,

La Présidente et Fondatrice

Sylvie Letrouit

# Rapport annuel de gestion

## Avant-Propos

Le Secrétaire a remis à chacun des Membres un exemplaire du Bilan et comptes de l'année 2012.

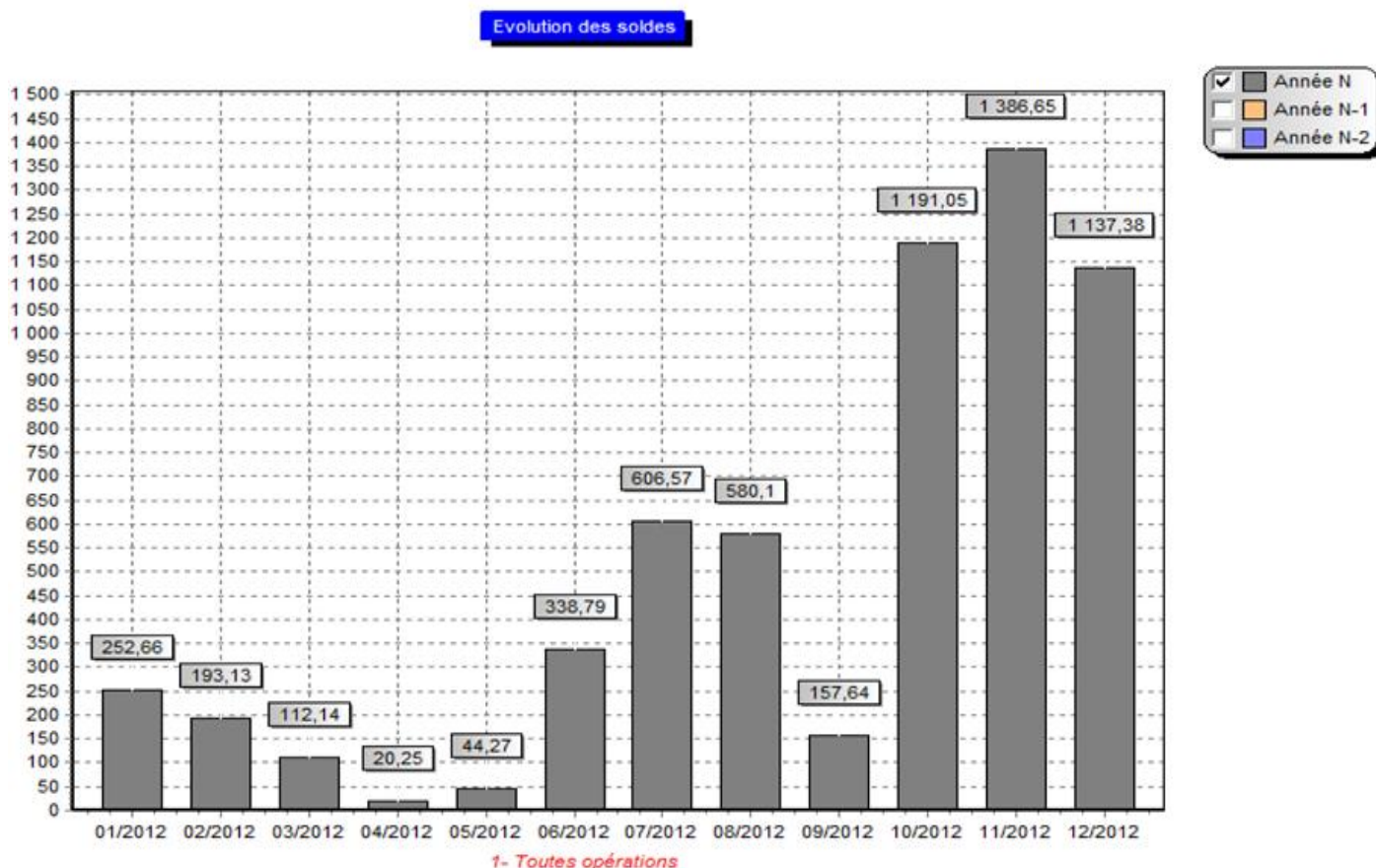
Avez-vous des questions concernant ce bilan ?

Mme Liliane Juge-Brückert

J'ai pris connaissance des comptes de l'exercice 2012 et je les approuve sans réserve. Je remercie aussi le Trésorier pour ce travail scrupuleux.

## Présentation des Comptes et Bilans

Aperçu des documents comptables remis par le Secrétaire, sur les dépenses et entrées de l'année 2012. L'assiette comptable fait apparaître les transferts du compte privé pour maintenir le compte Association dans le positif jusqu'au mois de Mai 2012, où ont eu lieu les premiers virements ou Dons des Membres G6 et autres.



Pour rappel, la ligne Budget présente un solde négatif en raison de l'absence de cotisations Adhérents, ce conformément aux Statuts de l'Association. Il a été versé : 3843,93€ en dons. Le postes le plus

coûteux reste la Téléphonie avec une dépense de : 1132,89€. Le total des dépenses s'élevant à 3439,71€.

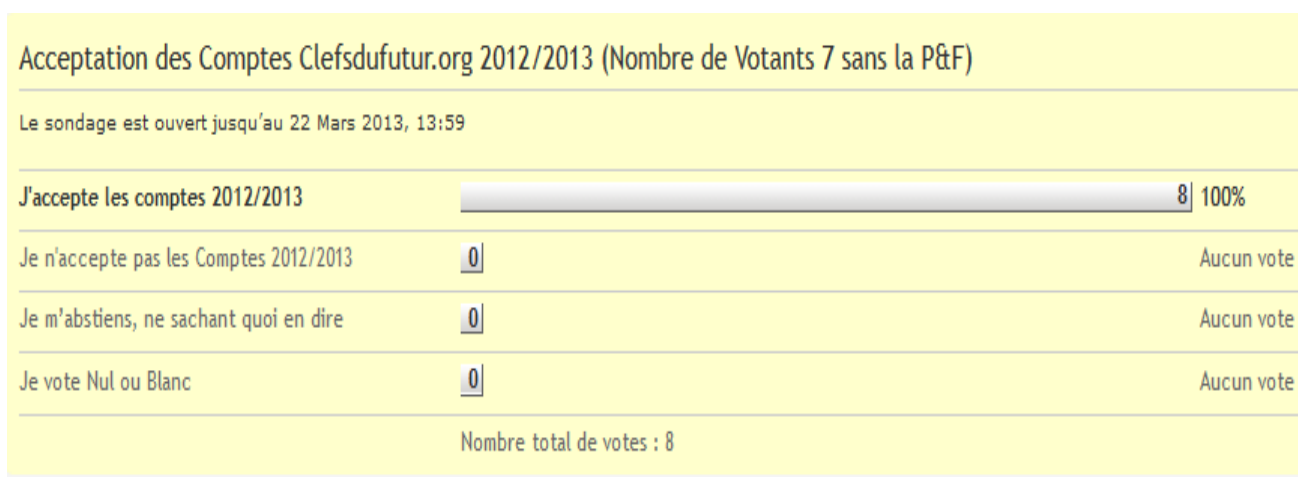
Poste budgétaire	Total	01/2012	02/2012	03/2012	04/2012	05/2012	06/2012	07/2012	08/2012	09/2012	10/2012	11/2012	12/2012
<b>Credits - Débits</b>													
Comptabilisé	535,66	149,06	-59,53	-80,99	-91,89	24,02	94,52	267,78	-26,47	-422,46	1 033,41	195,60	249,27
Budgété	0,00												
Ecartés	535,66	149,06	-59,53	-80,99	-91,89	24,02	94,52	267,78	-26,47	-422,46	1 033,41	195,60	249,27
<b>Revenus</b>													
Comptabilisé	3 972,37		60,00	100,00	100,00	120,00	320,00	476,02	185,74	153,65	1 273,41	921,23	265,32
Budgété	0,00												
Ecartés	3 972,37		60,00	100,00	100,00	120,00	320,00	476,02	185,74	153,65	1 273,41	921,23	265,32
<b>Contributions Adhérents</b>													
Comptabilisé	80,00				80,00								
Budgété	0,00												
Ecartés	80,00				80,00								
<b>Remboursements</b>													
Comptabilisé	81,44							81,44					
Budgété	0,00												
Ecartés	81,44							81,44					
<b>Revenus des Frais</b>													
Comptabilisé	3 843,93		60,00	100,00	80,00	120,00	320,00	394,58	185,74	153,65	1 273,41	921,23	265,32
Budgété	0,00												
Ecartés	3 843,93		60,00	100,00	80,00	120,00	320,00	394,58	185,74	153,65	1 273,41	921,23	265,32
<b>Dépenses</b>													
Comptabilisé	3 439,71	149,06	119,53	180,99	191,89	-95,98	225,48	208,24	212,21	876,11	-240,00	728,63	814,50
Budgété	0,00												
Ecartés	3 439,71	149,06	119,53	180,99	191,89	-95,98	225,48	208,24	212,21	876,11	-240,00	728,63	814,50
<b>Autres dépenses</b>													
Comptabilisé	-884,64		-18,66	-65,01	-9,08		-14,20	-27,99	-22,60	375,30	-50,02	-47,90	253,88
Budgété	0,00												
Ecartés	-884,64		-18,66	-65,01	-9,08		-14,20	-27,99	-22,60	375,30	-50,02	-47,90	253,88
<b>Fonctionnement</b>													
Comptabilisé	-44,00	-44,00											
Budgété	0,00												
Ecartés	-44,00	-44,00											
<b>Frais Automobile</b>													
Comptabilisé	-610,38		-30,01		-35,03		-35,01	-40,23	-40,02		-35,08	395,00	
Budgété	0,00												
Ecartés	-610,38		-30,01		-35,03		-35,01	-40,23	-40,02		-35,08	395,00	
<b>Frais de Gestion</b>													
Comptabilisé	-448,00	-21,00		-20,00	-21,00		-45,35	-54,67	106,83	-57,65	-14,70		106,80
Budgété	0,00												
Ecartés	-448,00	-21,00		-20,00	-21,00		-45,35	-54,67	106,83	-57,65	-14,70		106,80
<b>Frais de Vie</b>													
Comptabilisé	-318,90				-30,00		-82,44					156,96	-49,56
Budgété	0,00												
Ecartés	-318,90				-30,00		-82,44					156,96	-49,56
<b>Téléphonie</b>													
Comptabilisé	1 132,89	-53,15	100,87	-95,98	-96,78	-95,98	-93,83	-94,67	-94,92	-93,98	-97,25	111,15	104,35
Budgété	0,00												
Ecartés	1 132,89	-53,15	100,87	-95,98	-96,78	-95,98	-93,83	-94,67	-94,92	-93,98	-97,25	111,15	104,35

Il est donc très délicat de prévoir un budget pour l'Association, et il n'est pas dans le projet des Administrateurs de changer cet état, considérant que le but étant de faire avec le minimum d'emprise matérielle, afin de démontrer ce qu'il est possible de faire avec peu et de mettre en valeur la solidarité dans l'urgence.

L'ensemble du Bureau nouvellement élu accepte le présent bilan. N'ayant plus de question.

### Nous procédons au vote :

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	8
Nombre de suffrages exprimés	8
Nombre de OUI	8
Nombre de NON	0

Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Le Oui étant majoritaire 8/8 la mention est acceptée, les Comptes et Bilans présentés pour l'Exercice 2012/2013 sont Acceptés sans notification de question. A noter que la Présidente a pris position.

Le sujet étant épuisé, nous passons à la question suivante

## Projet ONG-CDF Afrique

### Points abordés pour cette question et mot de la Présidente et Fondatrice

1. Quelles sont les possibilités de création d'une ONG au Cameroun ?
2. Quels sont les coûts de création ?
3. Qui sera "Président, Secrétaire, Trésorier....." ?
4. Quelles sont les formalités pour chacun des Membres, statuts, responsabilité juridique.....?
5. Les relations entre CDF France et CDF Cameroun ? ----> Les Statuts, Règlement Intérieur de CDF France ?
6. Est-il possible de reprendre ce qui existe de CDF-France et de le transposer à CDF-Cameroun ?

La liste des questions n'est pas exhaustive, nous attendons vos questions (UNE PAR UNE, UNE PAR POST)

**La Présidente** : Il est important de concrétiser l'avancée des démarches de l'ONG-Cameroun. C'est donc prioritairement aux Disciples du Cameroun de s'exprimer. De leur recherche active s'affirment leur engagement officiel et l'expansion du But de CDF en Afrique. Nous pourrions alors répondre à toute demande dans le cadre du soutien à l'Antenne CDF-Cameroun.

### Etat d'avancement du Projet

Mr J-C Awamba et Monsieur D. Ngueti ont effectué les démarches et la recherche d'informations relatives à la création d'une ONG au Cameroun. Il apparaît que le Statut ONG est reconnu au Cameroun, ce qui n'est pas le cas en France où nous restons une Association. Le « label » ECOSOC

attribué par l'ONU (statut Economique et Social) n'étant pas déterminant dans la création d'ONG selon les textes administratifs au Cameroun.

## **Rappel des conditions ONU :**

Conditions à remplir

Les ONG sous-régionales, régionales, nationales et internationales peuvent demander le statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Avant 1996, seules les ONG internationales y étaient autorisées.

- Les ONG doivent remplir certains critères pour être accréditées. Les principaux sont :
- Les activités des ONG doivent être pertinentes au travail de l'ECOSOC.
- Les ONG doivent avoir au moins deux ans d'existence et être reconnues officiellement.
- Les ONG doivent avoir un mécanisme de prise de décision démocratique.
- Les ONG doivent être indépendantes des structures gouvernementales et des fonds publics.

## **Possibilités Camerounaises**

Document remis par mail de Mr Ngueti concernant la création de l'Antenne ONG au Cameroun :  
ONG (envoyé ce-jour par DN -27/02/2013)

L'agrément est accordé pour une période de 5 ans renouvelable

La loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 qui régit les organisations non gouvernementales au Cameroun définit une ONG comme une association déclarée ou une association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur, et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêt général. L'agrément est accordé pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Une ONG peut également être définie comme une association créée par des hommes et des femmes qui décident de mettre leur savoir-faire, leur temps, leur engagement, soit au service des autres, soit pour défendre une cause, un problème de société, etc.

Une personne physique ou morale peut créer une ONG unipersonnelle. Pour les autres cas, il faut au moins 2 personnes. Une ONG a pour activités les missions d'intérêt général dans les domaines juridique, économique, social, culturel, sanitaire, sportif, éducatif, humanitaire, en matière de protection de l'environnement, de promotion des droits de l'Homme, etc.

Historiquement, le concept d'Organisation Non Gouvernementale est une création des Nations Unies. les ONGs selon cette institution, sont des organisations internationales qui n'ont pas été créées par voie d'accords internationaux.

Selon leur origine et leur influence sociale, les ONGs présentes au Cameroun peuvent être regroupées en quatre classes.

1. Les ONGs internationales d'origine laïque: elles ont une expérience de terrain relativement longue.
2. Les ONGs nationales qui ont pu s'implanter ou perdurer malgré des lois restrictives et le système de parti unique.
3. Les ONGs religieuses, surtout catholique et protestante, qui sont relativement bien implantées dans le pays et qui ont une influence déterminante dans l'éveil de la conscience civique des populations.
4. Enfin un foisonnement d'ONGs nationales qui se sont constituées à la faveur du processus démocratique dès le début de la décennie 1990.

#### Différents modes de création

1. Toute association régulièrement déclarée ou toute association étrangère dûment autorisée justifiant d'une contribution effective de 3 ans au moins dans l'un des domaines cités plus haut peut être agréé au statut d'ONG. Pour ce faire, elle doit produire un dossier comprenant:
2. Une demande timbrée au tarif en vigueur, une copie du récépissé de la déclaration ou de l'acte d'autorisation selon le cas, le rapport d'évaluation des activités de 3 ans au moins et le programme d'activités, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée constitutive de l'ONG, quatre exemplaires des statuts de l'ONG, la dénomination, l'objet, le siège de l'ONG ainsi que les noms, professions et domiciles de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration ou de sa direction.
3. Un agrément provisoire d'une durée de 3 ans peut être accordé, à titre exceptionnel, à une ONG unipersonnelle. Le fondateur ou le représentant légal de la personne morale est tenu de produire à cet effet, un dossier comportant les pièces ci-après: une demande timbrée mentionnant la dénomination, l'objet, le siège de l'ONG ainsi que les noms, professions et domicile du fondateur ou, le cas échéant, dudit représentant, le programme d'activités, quatre exemplaires des statuts de l'ONG.
4. Passé un délai de 75 jours après le dépôt du dossier chez le Gouverneur, l'agrément peut être considéré comme accordé si le fondateur ou les mandataires de l'ONG n'ont pas été notifiés d'un rejet du dossier et les motifs afférents.

L'agrément est accordé pour une période de 5 ans renouvelable. Sauf décision contraire de l'administration, l'agrément est renouvelé par tacite reconduction, au terme d'une période de 5 ans.

#### Atouts

Il y a plusieurs avantages à mettre sur pied une ONG:

- Le capital social n'est pas exigible lors de sa création;
- L'ONG agréée bénéficie d'exonérations fiscales et de droits d'enregistrement conformément au code général des impôts et au code de l'enregistrement;
- Elle peut recevoir des dons et legs ainsi que des financements d'organismes nationaux et internationaux, dans le cadre de ses activités, sous réserve de l'autorisation du Ministre de l'administration territoriale pour les dons et legs immobiliers;

- Elle peut recevoir des subventions des personnes morales de droit public;
- Elle peut obtenir une rémunération de ses services. Etc.

#### Inconvénients

- Obligation d'information de l'Etat: Tous les changements survenus dans leur administration ou direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts doivent être connus par l'administration dans un délai de 2 mois.
- L'Etat peut dissoudre une ONG.-

### **Options retenues par les Administrateurs (Hiérarchie)**

Les Administrateurs souhaitent que ce soit un statut ONG qui soit retenu au vu de l'internationalisation de CDF.

Le statut ONG semblant ne pas poser plus de problème que cela, c'est donc l'orientation qui est retenue. Reste à savoir les coûts, étant donné que le document remis date quand même de 2007, il faut apprendre s'il n'y a pas de changement à ce texte.

Il est dans le même temps question de contact avec l'ONU et le Responsable des ONG-ONU Mr Ricardo Espinosa, ce point étant traité plus loin, nous restons dans l'attente d'une réponse ou convocation.

### **Derniers échanges avec nos Membres sur place :**

Quelles sont les demandes particulières propres à la création de l'ONG-Cameroun ?

- 1) Au niveau administratif
  - a) Attestations
  - b) Statuts CDF France avec la Charte CDF
  - c) Procès-Verbal des Elections, montrant votre activité au sein de CDF-France
  - d) tous documents émanant de l'Administration Française montrant que vous êtes Membres
  - e) un document de l'ONU-Genève montrant le Statut ECOSOC de CDF en tant qu'ONG (ce document sera demandé en mai 2013, mais validé seulement en janvier de l'année suivante)
  
- 2) Au niveau financier
  - a) pour l'ouverture d'un compte ONG-CDF-Cameroun
  - b) L'estimatif du coût du projet et vos possibilités dans l'urgence de la création
  
- 3) Au niveau pratique et fonctionnement

a) Hébergement de l'ONG-Cameroun - législativement parlant adresse du Siège : personnel ou locatif

b) Forme médiatique : quelles sont les possibilités selon vous pour faire la "PUB" de l'ONG-Cameroun et des Principes Divins

c) Quelles sont vos Fonctions dans l'ONG-Cameroun : qui en sera le Président, le Secrétaire et Trésorier (puisque deux personnes semblent être une option possible, il est préférable que vous utilisiez cette forme au moins un an à partir du moment où vous aurez des collaborateurs sérieux à proposer en Formation « révélation de l'âme et maîtrise de la personnalité, par l'expérience G6 », qui est une durée minimum pour sortir ce qu'un homme a dans le Cœur de Vrai et en faire sa raison de Vie).

### **Réponse de Mr Awamba du 10/03/2013**

Bonsoir LM,

Tu as posé un certain nombre de questions relatives à la création de l'antenne africaine de notre ONG. N'ayant pas réussi à avoir le point de vue de Donnie qui serait hors réseau, je soumets mes pensées à votre appréciation.

1) Au niveau administratif.

Tous les documents officialisant l'existence de CDF-France seraient nécessaires pour la création de l'antenne.

2) Au niveau financier.

a. Pour l'ouverture d'un compte ONG-CDF-Cameroun il faudrait le statut et le PV de l'AG ayant élu les membres du bureau.

b. L'estimatif du coût du projet et nos possibilités dans l'urgence de la création. Il ne me semble pas possible d'estimer tout de suite le coût du projet. Avec votre autorisation je m'engage à supporter le coût de l'opération d'officialisation de l'antenne et de vous rendre compte. Je suis en mesure de mettre mensuellement un minimum de 50 euros dans nos caisses pour un départ.

3) Au niveau pratique du fonctionnement.

a. Hébergement de l'ONG-Cameroun.

Dans l'immédiat il ne me semble pas nécessaire de louer un local abritant le siège. Je propose que l'ONG soit domiciliée à mon adresse personnelle B.P. 24 167 Douala, Cameroun.

b. Forme médiatique : pour faire la "PUB" de l'ONG nous pouvons utiliser les pages du quotidien national CAMEROON TRIBUNE ou de journaux privés dans lesquels on louerait des espaces.

c. Fonctions :

Je propose :



Président : Jean-Claude Awamba

Secrétaire Trésorier : Dieudonné Ngueti Bikélé.

Il reste entendu que, pour les démarches administratives, on ne peut compter pour le moment que sur DN qui sera disponible pour quelques jours à compter du 16 mars.

Je reste bien sûr ouvert à toute suggestion susceptible de faire avancer le dossier.

Dans l'Amour et la Paix,

Mr JJ prend la parole (Membre invisible avec pouvoir de consultation)

ONG-CDF-AFRIQUE.

J'ai trois observations :

Comme toujours, l'idée directrice est juste dans l'axe Hiérarchique et la formulation des 5 premières pages est parfaite. Sincères félicitations pour être capable de faire un tel document en aussi peu de temps.

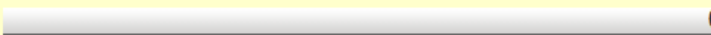
A titre personnel, j'aurai supprimé la deuxième partie de la dernière phrase de la page 6 : « mais nous devons les libérer du joug matérialiste qui pense que l'Afrique est toujours restée au stade de Lucie, l'australopithèque plus animale qu'humaine ». En effet, ce bout de phrase est un jugement de valeur décalé avec le reste du texte et qui n'apporte rien à la richesse de ce protocole. En plus dans les pages qui suivent, on explique en long et en détails comment cette ONG sera sous tutelle de l'ONG-CDF-France. Ne tends pas le bâton pour te faire battre.

Page 11 ; Au niveau de la forme (il n'y a aucune obligation), il est préférable de mettre le détail du point 1 de l'art 7 en annexe. Si tu ne le fais pas, il n'y a aucune conséquence.

## **Nous Procédons au Vote**

Acceptation du Projet d'une ONG en Afrique basée au Cameroun

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)

Acceptation du projet ONG-CDF-Afrique au Cameroun (Nombre de Votants 7 sans la P&F)		
Le sondage est ouvert jusqu'au 22 Mars 2013, 14:09		
J'accepte le projet d'une ONG-CDF Afrique au Cameroun		6   100%
Je n'accepte pas le projet ONG-CDF Afrique au Cameroun	0	Aucun vote
Je m'abstiens, je ne sais pas	0	Aucun vote
Je vote Nul ou Blanc pour ne pas participer	0	Aucun vote
Nombre total de votes : 6		

Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	6
Nombre de OUI	6
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	1
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Le Oui étant majoritaire 6/7 la mention est acceptée, le projet de création d'ONG en Afrique basée au Cameroun est accepté sans notification de question.

### **Avant-propos :**

Il est convenu que conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur, le Président d'une Antenne ou Filiale de notre ONG soit nommé par la Présidente et Fondatrice Mme Sylvie Letrouit

Il y a deux Candidats possibles :

Mr Jean-Claude Awamba -----Membre depuis le Vendredi 27 mai 2011

Mr Dieudonné Ngueti-----Membre depuis le 30 Août 2012 \*

\* Ayant moins d'un 1 an de Groupe G6 Mr Dieudonné Ngueti ne devrait pas être éligible, mais il est nommé par les Administrateurs dont la décision prévaut sur le bureau et l'Assemblée Générale.

Mr Jean-Claude Awamba est nommé par la Présidente, le Bureau et l'Assemblée Générale donnent donc un avis consultatif sur la Nomination.

Mr Jean-Claude Awamba nomme son Equipe comme dit dans les Statuts et Règlement Intérieur. Mr Ngueti est alors Cautionné par les Administrateurs comme Co-Créateur de l'ONG-CDF Cameroun

Il n'y a donc ici aussi qu'un Avis Consultatif de la part du Bureau et de l'Assemblée Générale.

### Vote pour la Nomination du Président de la Filiale ONG-CDF Afrique

Vote concernant la nomination de Mr Jean-Claude Awamba comme Président de l'ONG-CDF Afrique.

Pour rappel, c'est à la Présidente de Nommer les Représentants des Antennes et Filiales. Conformément à : Article 7 et Alinéas suivants du Règlement Intérieur.

Les Membres du Bureau n'ont donc qu'un avis consultatif sur la question, mais il y a vote pour que chacun puisse s'exprimer.

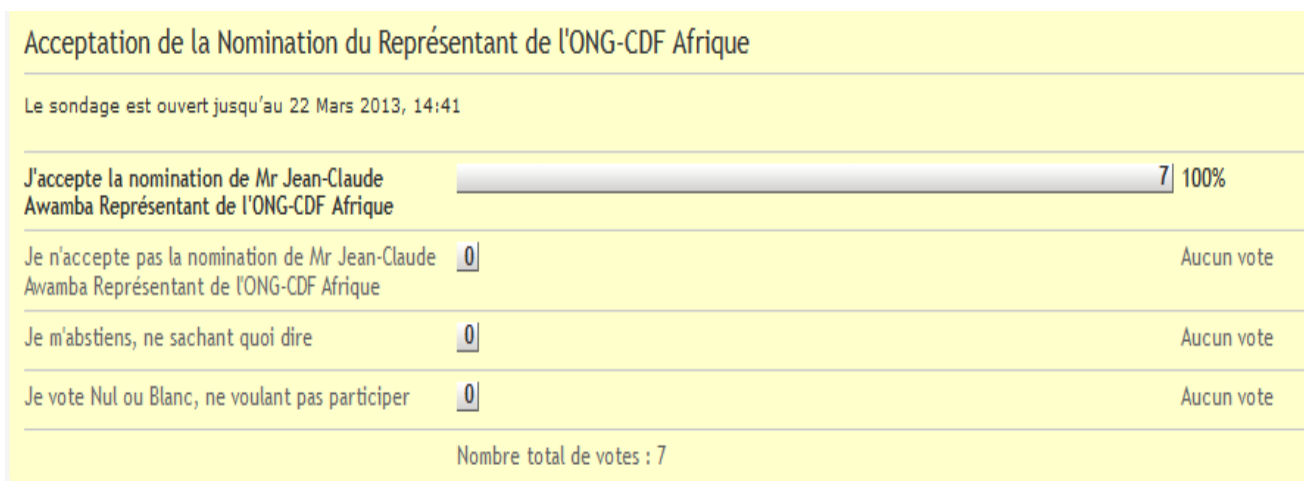
Il n'y a pas non plus de vote pour la nomination des Membres de l'Equipe du Bureau de l'ONG Afrique, c'est le Président qui nomme ses collaborateurs, et procède à l'élection de son Bureau pour les Postes et Fonctions.

Mr Jean-Claude Awamba propose que Mr Dieudonné Ngueti soit Secrétaire et Trésorier de l'ONG-CDF Afrique.

Il ne peut toutefois pas nommer de Responsable de Comité Ethique et Déontologie, qui est nommé par le Président du Bureau Central du Comité. (Instance qui n'existe pas encore dans notre Organisation).

Il ne peut toutefois pas nommer non plus de Représentant du Comité de Programmation qui est nommé par le Président du Bureau Central du Comité. (Instance qui n'existe pas encore dans notre Organisation)

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Nombre de OUI	7
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Le Oui étant majoritaire 7/7, les Membres du Bureau acceptent la Nomination de Mr Awamba comme Président et Représentant, et de Mr Ngueti comme Secrétaire et Trésorier.

### Officialisation de la Filiation de l'ONG-CDF Afrique

Un Protocole d'Accords de Partenariat et Filiale a été créé et signé lors de cette Séance en deux exemplaires par la Présidente et Fondatrice de Clefsdufutur.org et de l'ONG-CDF France et le

Représentant et Président de l'ONG-CDF Afrique. Ce document doit être déposé en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, il sera une base pour que Mr Jean-Claude Awamba et Mr Dieudonné Ngueti puissent entreprendre les démarches administratives avec les Autorités camerounaises. De plus sont joints à ce document : une copie des nouveaux Statuts, du Règlement Intérieur, de la Charte Ethique et Déontologie de l'Organisation, ainsi qu'une copie de la Déclaration Universelle des Droits de l'Âme, ainsi que les Récépissés de déclaration du Siège Social de l'Association et ONG-CDF France et de la déclaration des Dirigeants (et copie) suite aux Elections du Bureau en date du 16 Février 2013. Ceci devrait être suffisant compte-tenu des besoins.

Nous rappelons que ces mêmes documents seront aussi transmis au Secrétaire Général du Bureau des ONG Mr Ricardo Espinosa au Siège de l'ONU Genève

Le sujet étant épuisé, nous passons à la question suivante

## Projet de Budget pour l'ONG-CDF Afrique

### Avant-propos :

Deux questions :

- 1) Faut-il que l'ONG-Cameroun existe pour créer un Budget, ou le Budget peut-il dépendre de CDF-France ?
- 2) Ne Faut-il pas attendre la création de l'ONG-Cameroun et faire un don matériel à DN ?

Budget pour l'ONG-Cameroun :

### Matériel Informatique.

Ordinateur type portable Dell Inspiron 17 R à 530€ (processeur I3, 4/6Giga de Rams, DD500 Giga écran 17Pouce)

Imprimante B1260dn + une recharge 277€ (laser monochrome, avec bac de 250 feuilles)

Scanner à plat Epson V37 79,90€

Nécessaire de bureau (ramettes papier 90g etc)

Comment intégrer un don à une personne, si plus tard il est décidé la création d'une ONG ?

Fonds de "roulement" pour lancer l'ONG sur place ?

## Besoins estimatifs

Dans le cadre de la création de l'ONG-CDF Afrique, il est estimé que les besoins porteront sur le matériel bureautique et informatique.

En matière financière, il revient aux fondateurs de l'ONG de créer un Fonds de Caisse propre aux besoins financiers du Bureau. CDF-France ne pouvant intervenir dans ce domaine.

### Matériel et coût

Pour un fonctionnement minimal du Bureau, les besoins restent cependant incontournables, il est donc proposé comme matériel :

- Ordinateur Portable Marque Dell typa Inspiron 17R (processeur Icore3, Ram 4/6Giga, DDR 520/720Giga, écran 17pouces, avec sacoche de transport) le matériel proposé est une gamme en-dessous de celui de CDF-France qui a bénéficié d'une offre exceptionnelle de la part de Dell. Le Secrétaire se chargera d'une négociation financière de Dell.

**Coût estimé = 530€**

- Imprimante Laser Monochrome B1260dn Dell, bac de 250 feuilles avec toner d'avance

**Coût estimé = 277€**

- Scanner de documents Epson V37

**Coût estimé = 80€**

- Nécessaire de bureau : ramette papier, crayons, chemises etc....

**Coût estimé = 40/60€**

Total estimatif :

**1100€**

## **Discussion portant sur l'aide directe et l'aide à l'ONG**

Certains Membres du bureau ont soulevé la question de fournir un ordinateur à Mr Dieudonné Ngueti sans pour autant créer une ONG au Cameroun. Cette question soulève un débat qui se verra entériné par un vote des Membres, si toutefois cela est conforme aux Statuts de l'Association et à la décision des Administrateurs :

Quelques questions et réponses formulées :

Mme Liliane Juge-Brückert : Il me semble, en ce qui concerne

1. l'intégration d'un don à une personne, de deux choses l'une : ou bien les membres de l'Association font un cadeau à DN au même titre, ou presque, que pour KP et dans ce cas l'ordinateur est totalement financé par eux et n'entre pas dans les comptes de l'Association. Ou bien il fait partie intégrante de la dotation en matériel de l'ONG Cameroun par l'ONG France. Dans ce cas, ne faut-il pas attendre sa création officielle ?

2. un fonds de roulement pourrait être alloué à l'ONG pour son lancement selon un montant de base à définir eu égard aux disponibilités budgétaires et à soumettre aux voix.

Mr JJ (non-Membre ayant un statut consultatif et non décisionnaire) : Je voudrais soulever un point de difficulté en matière de droit plus que d'opportunité) Si bien entendu, je souscris à aider DN pour qu'il ait du matériel pour œuvrer utilement, il convient de s'assurer que ce que nous faisons cadre avec les statuts de l'association !

En effet financer du matériel pour l'antenne ONG-Afrique me paraît totalement conforme dès lors que l'AG ou le bureau le décide. En revanche, je vois un point de difficulté en terme de droit pour une aide directe à une personne physique fusse-t-il membre du bureau. Si on n'y prend pas garde cela peut s'apparenter à un « détournement de biens sociaux ». Aussi, il faut être clair,

- Ou ce sont quelques membres qui se cotisent pour aider DN avec éventuellement l'aide de CDF
- Ou c'est un achat de matériel pour l'antenne dont DN est l'utilisateur principal en tant que responsable ou co-responsable de l'antenne.

Il ne s'agit nullement de remettre en question cette aide que je soutiens à titre personnel mais d'être clair vis à vis des activités et de l'utilisation des fonds de CDF : transparence, intégrité.

Le Secrétaire Mr Lavigne répond : Effectivement dans le cas de Mme Karin Pougnet, j'ai fait une demande auprès des Membres du Groupe G6 pour que nous lui venions en aide pour l'achat d'un ordinateur. Ce dernier passait par l'Association qui avait une possibilité de remise financière en rapport aux précédents achats d'ordinateurs chez l'assembleur Dell. Le montage financier a cependant été fait extérieurement à l'association, qui n'a fait que transférer les fonds provenant de Mme Pougnet (400€) Mme Juge-Brückert (50€). Les administrateurs ont accepté et fait en sorte que ce soit l'association qui prenne en charge la somme de 82€ manquante.

Il est maintenant évident que si les Membres trouvent le délai trop long pour que l'ONG-Cameroun entre en possession de ce matériel, rien n'interdit aux membres d'effectuer la démarche entre eux.

Le secrétaire demande s'il est avantageux d'acheter ce matériel en France puis de l'expédier, et de ce fait, comment l'expédier, tenant compte que la programmation devait être faite par le Secrétaire pour que le Bureau ONG-Cameroun ait la capacité de travail par l'installation de logiciels de l'Association.

Il est donc demandé à Mr J-C Awamba et Mr D.Ngueti d'effectuer une recherche sur place. Après information, un modèle un peu moins performant coûte deux fois le prix France. Vu l'ensemble, il serait donc plus économique de l'acheter en France et de l'expédier via un moyen restant à déterminer et dont il est notamment question dans la correspondance avec Mr Espinosa Secrétaire Général au Bureau ONU-ONG à Genève. Nous attendons une réponse.

## Conclusions

Il est convenu que :

Il faut créer un budget pour le matériel de l'ONG-CDF Afrique

Que ce Budget devrait être couvert d'ici le mois de Juillet, à condition que le compte, qui est à créer, soit régulièrement crédité de 150€/mois, sachant que des promesses ou des versements ont déjà été effectués :

- Mme Juge-Brükert	100€	
- Mr Latchimy	100€	
- Mr JJ	125€	
- Mr Robin	150€	
- Mr Lavigne et Mme Letrouit	71€	
- Total	546€	
- Budget estimatif	1100€	
- Reste donc à verser	554€	÷ 150€/mois

Soit un budget qui peut être bouclé en Mai/Juin 2013, auquel il faut ajouter le temps de commande entre (3 et 10jrs), la programmation et la réexpédition vers l'Afrique, si possible par un moyen Onusien. Ce qui nous conduirait à un projet ONG viable en Juillet/Aout 2013.

Le financement ne saurait être imposé aux Membres, sachant que cela ne doit pas non plus entamer le budget prévisionnel de CDF France. Cette date ne saurait donc être un critère, il conviendrait mieux que ce soit la somme qui détermine le terme budgétaire et donc la création effective de l'ONG Cameroun.

## **Vote de la Mention :**

N'ayant plus de question des Membres, le Secrétaire propose la mise en Vote de la question des besoins matériels directs à Mr Dieudonné Ngueti, ou pour que le Budget soit pour l'ONG-CDF Afrique.

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)



Nombre de suffrages exprimés	6
Nombre de OUI	6
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	1
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Le Oui étant majoritaire 6/7 la mention est acceptée, les Membres du Bureau décident que les fonds sont destinés à l'ONG-CDF Afrique et non comme aide directe à Mr Dieudonné Ngueti. Le sujet étant épuisé, nous passons à la question suivante

## **Contribution et discussion avec l'ONU**

La Présidente a pris contact par lettre avec Mr Espinosa pour demander une assistance concernant l'ONG-CDF Afrique, portant sur l'acheminement matériel, mais aussi les possibilités que l'ONU pourrait nous offrir sur place à Yaoundé où se trouve une Antenne ONU-Cameroun. Cette aide serait alors axée sur les moyens de communication Internet qui semblent être très aléatoires au Cameroun et en Afrique en Général, mais aussi sur la possibilité d'un local ayant l'internet et l'électricité qui serait mis à disposition de Mr Ngueti afin d'assurer la continuité des rapports entre la France Siège de l'ONG et le Cameroun Siège de l'Antenne CDF pour l'Afrique.

Les deux lettres suivantes introduisent le contact prochain espéré à l'ONU-Genève. Un troisième courrier suivra.

### **Lettre 1**

Le Col du Feu, 17 Février 2013

Madame Sylvie Letrouit  
Présidente de CdF

à Monsieur Ricardo Espinosa  
Liaison ONG- ONU- Genève

Monsieur,



Nous avons eu la Joie de nous rencontrer en janvier 2011, en soutien à l'ONU-Genève dans l'affirmation des Principes Divins : le Beau, le Bien, le Vrai dans le monde, pour le Futur de l'Humanité. Notre ONG venait alors d'être créée. M. Marc Lavigne, Trésorier et moi-même avons longuement discuté avec vous sur le Futur et l'Espoir que nous transmettons via notre ONG Clefsdufutur.org.

Aujourd'hui, son bureau comprend huit membres qui se sont préparés soigneusement depuis plus d'un an, voire deux années.

L'Antenne Afrique CdF-Cameroun est en cours de création officielle grâce à nos deux membres Camerounais monsieur Jean-Claude Awamba, travaillant à la CEMAC-Bangui (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Central) et Monsieur Dieudonné Nguéti, de Douala, étudiant en Sciences environnementales à Yaoundé.

Les difficultés de connexion pour D. Nguéti, notre jeune membre du bureau CdF sont telles que nous ne pouvons communiquer facilement. C'est une entrave sérieuse à son action ONG.

Il est prévu que CdF le dote d'un ordinateur portable et d'un minimum de matériel informatique, via la France, siège de CdF.

Notre Jeune Chargé de communication habite à 2 km des Organismes internationaux.

Serait-il possible qu'une porte lui soit ouverte pour travailler au projet de l'antenne CdF-Cameroun grâce à une connexion Internet stable + prise électrique, quelques heures par semaine sur Yaoundé ?

Vu les conditions du Service Postal en Afrique, pourrions-nous faire transiter ce matériel basique (ordinateur+scanner+imprimante) jusqu'à Yaoundé par les relations internes à l'ONU ou ONG proche de l'ONU siégeant à Yaoundé ?

Nos deux membres sont tous deux originaires de Douala (ils y séjournent régulièrement) où ils pourraient entrer en contact également avec vos Services ONU et ONG. Quels contacts pour l'entraide et/ou un partenariat sur Douala ?

Je vous remercie infiniment de votre écoute et nous serions très honorés de pouvoir vous informer de vive voix de l'avancée de l'Œuvre engagée par CdF et ses membres actifs.

Recevez, Monsieur Espinosa, avec vos collaborateurs, nos pensées d'Unité, de Volonté de Changement, de Justice et de Paix,

Dans l'Amour Infini,

Le Col du Feu, le 17 Février 2013

## Lettre 2

Madame Sylvie Letrouit

Présidente de CdF

Le Col du Feu, le 17 Mars 2013

A Monsieur Ricardo Espinosa

Liaison ONG- ONU- Genève

Monsieur,

Permettez-nous de donner suite à notre courrier du 17 Février dernier. Que s'est-il passé depuis notre première entrevue de Janvier 2011 ?

Nous vous avons transmis les messages de Maître St Germain, du 23.01.2011 au 13.05.2011 ainsi qu'aux Instances et Responsables de l'ONU-Genève et Personnalités politiques européennes. Ils sont le socle de la Pensée Nouvelle qui conduira à la Paix sur Terre.

Un Groupe, le G6, s'est formé librement en lien avec la découverte du Site web : préparant la reconnaissance de CdF, par une formation quotidienne à l'application des Principes Divins : l'éveil et l'affirmation du Cœur : l'âme triomphante dans la personnalité.

Le Site a été gelé, ainsi que 3 sites-annexes, suite à des décisions de l'ONU-NY, incompatibles avec le Bien de tous, le 17 Mars 2012. Pour la compréhension générale, nous avons poursuivi la diffusion de l'Enseignement Nouveau à travers l'expérience des disciples du G6 sur le Site [www.ma-sl-lm.org](http://www.ma-sl-lm.org) en lien direct avec CdF, faisant clairement apparaître l'implication de Maître A. en charge de la Pureté de ma Parole depuis le premier jour (Septembre 2008). Nous n'agissons pas à titre personnel, mais comme Porte-parole de la Hiérarchie Planétaire, G6, Marc Lavigne et moi-même.

Nous avons, sur les conseils Hiérarchiques, donné l'impulsion du Changement par des messages accessibles à tous, sans aucune contrepartie. Les dons acceptés par CdF viennent du cœur. La Mission de CdF étant d'avertir et de préparer les hommes au Changement, de leur donner la Force de lutter pour le Futur du monde, d'affirmer l'Espoir d'un Futur de Paix pour tous.

Toute la formation – diffusée sur le Site web ,sous forme d'un dialogue continu et de conseils venant en aide aux disciples, femmes et hommes de bonne Volonté – n'a requis que leur propre Volonté à comprendre et à aimer l'Humanité, subtilement (la part de l'Âme invisible) et concrètement.

Plus récemment, depuis le 17 Février 2013, nous avons accompli les démarches administratives françaises nécessaires à la reconnaissance de l'ONG-CdF, dans sa dimension Nouvelle, en tant que ONG exprimant les Principes Divins par son organisation juridique tant à l'extérieur que dans son fonctionnement interne.

L'ONG-Clefdufutur.org étant destinée à un développement important, nous avons projeté dès aujourd'hui la Programmation de son devenir. Statuts et Règlement Intérieur, Charte de l'Âme et

Charte Ethique, Charte du Partenariat, le Bureau de l'Association-Mère CdF est porté à huit membres déjà enregistrés légalement en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, 74, France.

Les membres du Cameroun n'attendent que nos derniers documents validés par les services de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, France, pour se constituer ONG-CdF-Afrique, ayant posé les jalons nécessaires dans la stricte observance des lois Camerounaises. C'est une affaire de quelques jours. Le prochain Procès-Verbal du Bureau de CdF-France le confirmera (AG 22.03.13).

Comme Nous vous l'avions annoncé, les Administrateurs – la Hiérarchie Planétaire – ont soutenu la Création de l'ONU, à son origine. Aujourd'hui, nous défendons l'ONU-Genève uniquement, parce que c'est là que le Renouveau est attendu, lieu de son origine.

L'expansion de CdF, qui se veut visible de tous, a pour But de montrer la Voie de la Sagesse et de la Construction du monde : la Sage Humanité qui va instaurer la Paix définitive sur Terre. Nous ne sommes pas dans le rêve pieux, mais l'avancée confortée par un ensemble de Preuves Divines qui se sont multipliées et se posent aujourd'hui en Réalité incontournable.

Le Site web de l'ONG a grandi, les membres ont ouvert des sites annexes, le Travail Divin a fait son Œuvre dans la préparation de tous, comme de moi-même, et nous portons solidement le Plan voulu par la Hiérarchie Planétaire officiellement devant tous. Ce que nous vous avons laissé entendre en Janvier 2011, et confirmé par les courriers-courriels qui ont suivi notre entrevue.

Aujourd'hui, des femmes et des hommes compétents et volontaires s'engagent au vu du monde entier. Et la Création de l'ONG-CdF-Afrique, avec à sa tête Messieurs Jean-Claude Awamba et Dieudonné Ngueti, a besoin du soutien de tous, tout particulièrement de l'ONU-Genève, le Lieu du Renouveau reconnu par la Hiérarchie Planétaire qui Œuvre à l'Unité Spirituelle de l'Humanité et non à une quelconque prédominance religieuse. Christ (sous quelque Nom qu'on Lui donne dans le monde) est le Rassembleur de tous, L'Instructeur de tous, hommes et Anges. Aucune église actuelle n'est privilégiée.

Cette lettre, Monsieur Espinosa, est une introduction à la Réalité qui se met en place, pour le plus grand Bien de tous. Réjouissons-nous !

Nous vous ferons parvenir les documents : Charte de l'Âme et Charte Ethique, suite à l'Assemblée Générale du 22 Mars 2013.

Nous vous remercions profondément de l'intérêt que vous portez au Futur des hommes, c'est le drapeau de l'ONU-Genève ! Au vu du développement exceptionnel des événements dans le monde, nous vous renouvelons expressément notre souhait de vous rencontrer afin que nous puissions ensemble faire fructifier l'Aide donnée à l'Humanité à travers L'ONU-Genève et CdF, par les Acteurs du Plan Divin qui sont le Gouvernement Réel de l'Humanité.

Humilité et lucidité dans l'Œuvre de Vérité.

Dans l'Amour Infini,

Le Col du Feu, le 17 Mars 2013

La Présidente – Fondatrice

Mme Sylvie Letrouit

Le Secrétaire

M. Marc Lavigne

N'ayant pas de question des Membres. Cette question n'ayant pas de délibération, il n'y a pas de vote.  
Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

## Réflexion sur le budget annuel de CDF

### **Avant-propos :**

Que serait-il souhaitable pour CDF ?

Quel avenir pour CDF, l'ONG et les Sites Web ?

### La Présidente prend la parole :

Nous entrons dans l'année 2013 consacrée à l'action "Antennes CDF" avec une base minimale – nous l'espérons – de dépenses de fonctionnement "communication" et autres...

L'objectif : que le soutien au Siège soit allégé au profit d'actes liés à l'expansion de l'ONG

Nous parlons ici sur le plan des idées, de la conception, de l'intérêt, de la stratégie à développer, de l'engagement sur le long terme, sur la stabilisation des revenus mensuels...

Sans projection, pas d'amplitude donnée à l'acte futur.

### **Quelques questions sur le débat :**

### Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole :

Je serais tentée de dire :

1. quel est le montant global de notre budget ?
2. quelles sont nos charges fixes ?

Afin de savoir sur quelle base établir les projets. A moins de procéder à l'inverse : faisons des projets et trouvons ensuite les financements ...

La question que je me pose : comment gérer efficacement si CDF ne dispose ni de ressources propres, ni de rentrées d'argent suffisantes et régulières ? Doit-on instituer le versement mensuel par ses membres, d'une quote-part qui serait définie collégialement ?

Le secrétaire Mr Lavigne répond :

1) CDF n'a pas de Budget. Pourquoi ? Parce que nous ne pouvons planifier des entrées fixes (Cotisations annuelles ou mensuelles des adhérents – les Statuts sont ainsi faits que CDF n'a pas d'adhérents : Article 3 des Statuts)

a) Nos dépenses fixes :

Sont : Téléphones (portables et ligne internet) + Abonnements Sites Web + Serveur Web + Adhésion à l'antivirus + Frais bancaires 84€/an + (à voire Assurance qui peut devenir obligatoire maintenant). Il n'y a pas de loyer, ni électricité, ni charges (eau – chauffage – entretien), ni taxe habitation – foncière, ni impôts sur le revenu tant que nous sommes sous les 20.000€/an.

b) Dépenses non planifiables :

Sont cartouches de Toners 4 couleurs Brother +/-700€ + bureautique courant + Frais déplacement + Frais d'accueil d'un Disciple + Frais postaux (timbres, envois divers) + les éventuels remplacements de matériel en panne.

2) Le but d'une Assemblée Générale, ou même ordinaire, si la question n'est pas traitée en une fois, est justement d'étudier tous les aspects d'un problème, et si possible dans ses moindres détails. C'est la raison de ce forum : exposer les idées, les approfondir, retenir ce qui est faisable, rechercher des informations sur ce qui n'est pas connu ou connaissable. Mais plus encore, partager, communiquer et surtout sortir un "Plan d'ensemble qui finalise le projet".

Mr JJ (Membre consultatif, sans pouvoir décisionnaire) prend la parole :

Je ferai une observation dans la droite ligne de celle portant sur l'aide à DN. Il est important d'être clair et de différencier le budget CDF (alimenté par les membres) et le soutien individuel que nous pouvons apporter à l'un ou l'autre des membres. A partir du moment où il existe une comptabilité de l'association, les finances de l'association ne peuvent être utilisées sur les bases d'un budget prévisionnel qu'avec l'accord du bureau, et exécutées par la présidente au-dessus d'une certaine somme (à préciser dans le RI) et directement par le trésorier pour les dépenses dites courantes. En revanche, attention aux dépenses qui pourraient être apparentées aux dépenses courantes de SL et de LM ! Toutefois, l'association peut, sous réserve de l'accord du bureau, octroyer des indemnités à la présidente qui seront plafonnées au  $\frac{3}{4}$  ou à 1 Smig. (Je ne me souviens plus bien). La transparence d'un tel budget me conduit à vous pointer cette difficulté.

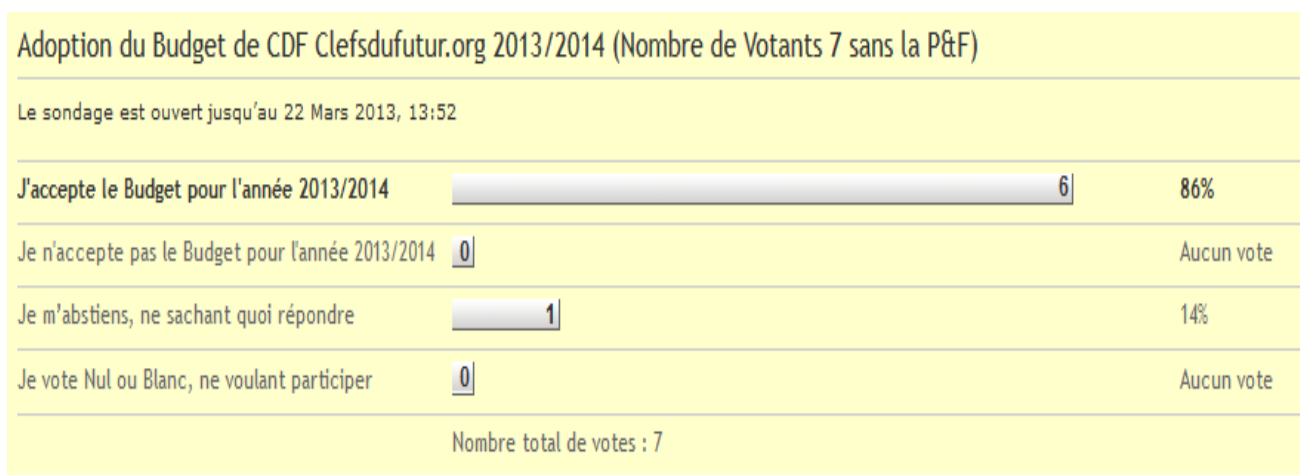
A titre personnel, je différencierai l'aide que j'apporterai à CDF de l'aide personnelle à l'un ou l'autre des membres.

Réponse du Secrétaire :

L'Association n'a pas pour objectif et fonction d'assurer un revenu même minimum à sa Fondatrice, cela revient à la discrétion des Membres du G6 de faire un geste du Cœur envers Mme Letrouit et non la Présidente. Les Statuts sont précis sur ce point, il ne peut y avoir que des Bénévoles au sein de l'Association.

N'ayant plus de question des Membres. Le Secrétaire propose une mise en délibération et de procéder à un vote par oui ou non pour savoir s'il serait souhaitable de modifier les statuts afin de rendre possible une cotisation mensuelle ou annuelle des Membres, ou bien de rester sur le principe des Dons anonymes.

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Nombre de OUI	6
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	1
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

**La mention, pour que le système du Don reste sans modification des Statuts, est acceptée** à la majorité.

Le secrétaire reconnaît que la question sur le vote était mal formulée et pouvait prêter à erreur. Il s'en excuse.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

# Projets des Membres sur les Antennes CDF

## Avant-propos :

Qu'est-il possible de faire pour se faire connaître, ceci ne concerne pas que les DOM-TOM ?

**La Présidente.** Exprimons créativité et Joie de l'engagement, tissons la toile des idées issues des objectifs à réaliser. L'enthousiasme est porteur d'innovation dans l'expression des Principes Divins devant tous. Osons !

## Mr Eliard Latchimy prend la parole :

Questions à soulever lors de la prochaine réunion :

1. combien de personnes faut-il au départ pour une association antenne de CDF ?
2. une adresse civile est-elle obligatoire ?
3. faut-il ouvrir un compte bancaire ou postal au nom de l'antenne ?

## Réponse du Secrétaire Mr Lavigne :

L'Association peut en toute légitimité se répandre en un réseau, la structure de la loi de 1901 possède également une dimension structurante et permet d'envisager la création, de toute pièce, d'un nouveau réseau.

## Qu'est-ce qu'une section ou une antenne ?

Au plan juridique, les antennes ou sections constituent des établissements secondaires de l'association. Elles ne disposent pas de la personnalité juridique et n'ont aucune autonomie par rapport au « Siège » ; les antennes fonctionnent donc sous l'entière responsabilité de l'association et de ses dirigeants.

## Comment créer une antenne ?

La création d'antennes ou de sections est quelquefois prévue par les statuts, mais rien d'obligatoire : il suffit d'une décision en Assemblée Générale.

Une fois créée, l'antenne doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture du Siège de l'association, puisque la loi prévoit que les établissements secondaires sont obligatoirement déclarés en préfecture. Comme pour les modifications des mentions obligatoires, la création de l'antenne sera également enregistrée dans le registre spécial.

Si un bénévole est désigné « responsable » de cette antenne, il faudra que les dirigeants lui donnent pouvoir car, du fait de l'absence d'autonomie juridique, le responsable d'une antenne n'est pas habilité à représenter l'association.

L'antenne peut disposer de ses propres locaux, d'un compte bancaire et d'une comptabilité propre, mais le tout fonctionnant sous la responsabilité du Siège et des dirigeants.

### **Les antennes directes locales**

Les membres d'une région peuvent se constituer en antenne sous réserve de l'accord du Bureau Exécutif.

Leur rôle est :

- de favoriser les contacts entre membres locaux,
- de servir de relais avec les pouvoirs publics régionaux,
- d'organiser des expositions, des rencontres, des sorties et autres animations en rapport avec les Principes Divins, prônés par la maison mère CDF-ONG,
- de favoriser, le cas échéant, la promotion des Valeurs de l'Association, de son ONG.

Des missions particulières peuvent leur être confiées : étude locale sur le terrain, relations avec des organisations de pays limitrophes, etc.

Des comptes-rendus sont envoyés au Conseil d'Administration pour publication dans les suppléments. A défaut, une simple copie des documents envoyés à leurs membres en tiendra lieu et pourra servir de base pour la parution.

### **Les antennes-associations locales**

Des associations locales de type loi 1901 (ou l'équivalent pour un pays étranger) partageant globalement les mêmes buts que CDF peuvent aussi devenir des antennes locales de CDF, mais en acceptant tout et partie : la Charte, les Statuts, le Règlement Intérieur de CDF et CDF-ONG dont le Siège est inscrit à la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, Haute-Savoie.

Conformément à la loi, leurs activités se font sous leur entière responsabilité mais avec délégation d'un pouvoir reçu par le vote de l'ensemble des Membres du Bureau de CDF et sur acceptation des Administrateurs.

Leur statut d'antenne-association est soumis au respect d'une charte co-signée par les responsables de CDF et/ou CDF-ONG et de ladite antenne.

La charte souligne l'indépendance morale, juridique et financière de l'antenne. Par celle-ci, chacune des parties s'engage au minimum à :

- une publicité réciproque (l'antenne-association se présente comme une antenne de l'association nationale CDF ou CDF-ONG auprès du public, CDF oriente les membres locaux vers cette antenne-association),
- une non-concurrence (l'antenne n'étend pas son territoire à des départements comportant déjà une antenne constituée, CDF n'oriente pas ses membres locaux vers une autre antenne),



- une concertation, en particulier au niveau de changements d'orientation importants qui pourraient remettre en cause la charte,
- mettre fin à cet accord seulement par une Assemblée Générale à la demande de l'une des parties.

Toute antenne constituée en association peut demander de plein droit la signature d'une telle charte.

## Il est entendu que :

Nous créons les documents officialisant la Création qui deviendra Antenne enregistrée au Siège de Clefsdufutur.org en Sous-Préfecture de Thonon les Bains

Il y a une Convention (Contrat) en préparation qui sera soumise au Bureau prochainement et approuvable par le Bureau.

Mr Eliard Latchimy étant nommé par la Présidente, le Bureau et l'Assemblée Générale votent la Mention à titre Consultatif.

Il est rappelé à Mr Eliard Latchimy, qu'il sera seul à la tête de l'Antenne CDF Réunion-Océanie tant qu'il n'aura pas de collaborateurs, sachant que tous auront été Admis et auront suivi une Formation au sein du Groupe G6 qui est sous la Direction de Mr Michel Robin. Conformément aux Statuts et Règlement Intérieur.

N'ayant pas de question des Membres. Le Secrétaire propose la mise en délibération et procède aux Votes :

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)

Acceptation du Projet de Mr Eliard Latchimy (Nombre de Votants 7 sans la P&F)		
Le sondage est ouvert jusqu'au 22 Mars 2013, 15:26		
J'accepte le projet d'Antenne CDF Réunion-Océanie	<input type="text" value="7"/>	50%
Je n'accepte pas le projet de CDF Réunion-Océanie	<input type="text" value="0"/>	Aucun vote
J'accepte la Nomination de Mr Eliard Latchimy comme Représentant de CDF Réunion-Océanie	<input type="text" value="7"/>	50%
Je n'accepte pas la Nomination de Mr Eliard Latchimy comme Représentant de CDF Réunion-Océanie	<input type="text" value="0"/>	Aucun vote
Je m'abstiens, ne sachant quoi en dire	<input type="text" value="0"/>	Aucun vote
Je Vote Nul ou Blanc, ne voulant pas participer	<input type="text" value="0"/>	Aucun vote
Nombre total de votes : 14		

Nombre de Votants 7

Nombre de suffrages exprimés 7

Nombre de OUI (J'accepte le projet d'Antenne..)	7
Nombre de NON (Je n'accepte pas le projet...)	0
Nombre de OUI (J'accepte la nomination de ....)	7
Nombre de NON (je n'accepte pas la nomination..)	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

La proposition de création d'une Antenne à la Réunion est acceptée à la Majorité : elle portera le nom du secteur qu'elle couvre :

#### **ONG-CDF Réunion-Océanie**

Son Représentant et Président étant *Mr Eliard Latchimy*. Cette question étant juste un avis consultatif, puisque le Représentant et Président de l'Antenne est nommé par la présidente et Fondatrice de l'Association. Elle restera une Antenne Associative, mais, comme pour l'Association Clefsdufuture.org, elle pourra se prévaloir du Titre d'ONG dès lors qu'elle aura une possibilité d'extension.

#### **Le Secrétaire précise une « Intention des Administrateurs »**

Le But d'avoir des Antennes est aussi bien de se faire connaître que d'être implanté, ce qui marque aussi notre Action sur le terrain. En créant une Antenne à la Réunion, les Maîtres avaient déjà l'idée de la Radiation depuis des Centres disposés de par le Monde. En outre, nous pourrions voir le Dessein des Maîtres avec plus d'attention, en effet faisant venir Mr Eliard Latchimy, les Maîtres le destinaient à être le centre qui Rayonne sur toutes les Îles de l'Océanie. Il apparait un découpage du Monde en « tranches » ou Secteurs, ainsi l'Afrique et l'ensemble du Continent se trouve être conjoint à l'Océanie. CDF France Rayonnant sur toute l'Europe et pourquoi pas tout le Nord du Globe, c'est-à-dire depuis l'Angleterre jusqu'en Asie. Il apparait que des Secteurs ne sont pas encore couverts, ainsi le Continent Amérique (Nord et Sud) devrait être celui de notre Futur Collaborateur basée au Canada. Il reste entre l'Amérique et l'Europe et l'Afrique : tout l'ensemble Atlantique. *Voir Carte du Monde en Annexe*

Ce secteur n'est pas couvert non plus. Je propose que Mr Michel Robin qui est basé en Guadeloupe prenne en charge ce secteur. Je fais cette proposition le 18 Mars 2013, nous avons reçu sa décision et il est d'accord. Je lui ai exposé les données du problème ainsi :

Message du 18/03/13 16:25

De : "Marc"

A : "Michel Robin"

Objet : Une idée comme ça en passant

Bonjour Michel,

Dis-moi, pendant que j'y suis, tu n'as pas l'intention de monter une Antenne en Guadeloupe ?

Bonne fin de journée

De : MR [mailto:mr.gwadaHorange.fr]

Envoyé : mardi 19 mars 2013 02:23

À : m.lavigneHhotmail.fr

Objet : re: Une idée comme ça en passant

Bonjour Marc,

Je savais que tu allais me demander ça !

Eh bien, j'y ai pensé mais ce serait un peu prématuré j'imagine. Une Antenne ici pourrait effectivement rayonner dans toute la Caraïbe, et ça fait du monde ... Depuis les Grandes îles du nord (Cuba, Jamaïque, Saint-Domingue) jusqu'au sud des Petites Antilles (côtes du Venezuela), il y a fort à faire en français, en anglais et en espagnol. Chaque île (ou groupe d'îles) a son indépendance (à part les îles françaises et quelques îles américaines) et il faut s'assurer qu'une ONG peut s'y exprimer. Il y a des endroits ici qui pratiquent encore une forme de racisme (par ex à Barbade (paradis fiscal), il y a des plages pour les blancs et des plages pour les noirs - c'est terrible, mais c'est comme ça dans les faits).

D'autre part, au niveau Guadeloupe/Martinique/St Martin, ce sont des départements français où les Lois, règlements et obligations sont les mêmes qu'en métropole. Une action CdF peut donc tout à fait y voir le jour par CdF France (avec l'aval du bureau) en attendant que j'étudie la faisabilité d'une Antenne ici.

C'est vraiment une idée qui me turlupine, mais je pense qu'il faut bien y réfléchir pour une action en profondeur et durable.

Bonne journée Grand Frère,

Message du 19/03/13 07:26

De : "Marc"

A : "MR"

Objet : RE: Une idée comme ça en passant

« Cher Michel,

Comme tu peux le lire dans le doc préparé aussi bien pour EL que pour JCA, il est dit qu'il faut te construire une équipe, et rien que là, c'est au minimum 1 an, ça te laisse du temps.

Aussi l'avantage de se déclarer maintenant est une couverture juridique, car tu es mandaté pour toutes prises de position et engage de ce fait la responsabilité de l'Asso mère. Ce qui veut dire que tu as droit de parole au nom de l'Asso, mais aussi du point vue assurance, chose pour laquelle nous n'avons pas encore soulevé la question mais il va falloir y penser.

Être Antenne permet tout un tas de choses donc, être ONG est dépendant de la taille de ton entreprise, il est dit dans le doc de EL, puisqu'il est Antenne, qu'il peut se prévaloir du titre d'ONG-CDF, pour toi ce serait ONG-CDF Guadeloupe-Atlantique, mais cela n'est valable qu'avec une équipe et donc d'autres antennes sur d'autres îles, et là il te faut te faire connaître, et si tu n'es pas Antenne de l'asso, tu es un simple militant sans mandat particulier.

Autre point :

Être le premier est assurer que ce centre sera « TOI » et non un autre.

Être premier est aussi l'avantage de devenir le « chef » d'un groupement d'Antennes sur un ensemble d'Îles, dans ton cas.

L'ONG-CDF France prend tous les risques, car c'est de nous que partent les lettres onusiennes et européennes, mais on fera du bruit, on sera entendu, et imagine ton ministre de tutelle un jour te dire : oui ONG-CDF j'en ai entendu parler en métropole, mais là sur l'Île je ne savais pas.....

Etre premier c'est aussi cela, entendre dire sur nos îles : y a jamais rien, on est les oubliés, et voir un mouvement qui prend nos idéaux mais les utilisent à des fins propres et égoïstes, moi ça me fait jaser.

Donc :

Je te conseille de prendre l'option Antenne et même si tu restes dans un silence profond 1 à 2 ou 3 ans, tu es là, et nous nous chargeons de faire parler. Autre avantage au niveau européen : avoir plusieurs ONG est une reconnaissance d'office, nous avons avec JCA une deuxième implantation ONG, être ONG sur plusieurs départements, voire pays de l'UE, est être ONG d'office mais ONG européenne, certes pas ONG ONU, mais l'ONU aime les installations multi-dimensions, car c'est approcher toute les populations et surtout à tous les étages, ce qui n'est plus le cas des grandes ONG qui sont devenues des ONG de service.

Bien je pense que tu es convaincu, je prépare un doc, tu le ratifies s'il te convient, tu as sans doute les conseils de ta fille, alors je pense que tu sais l'engagement.

A tout à l'heure

PS il y aura une nouvelle rubrique sur le forum privé pour acceptation ou non d'antenne ONG-CDF Guadeloupe-Atlantique.

De « MR ». 19/03/2013 11:37

Cher Marc,

Tes arguments m'ont convaincu, bien sûr qu'il faut être présent dès maintenant par une structure.

C'est parti !

A+ MR.

Réponse du Secrétaire :

C'est avec une Grande Joie, que j'ai reçu cet Accord de Michel Robin. Je pense que la Hiérarchie en est aussi très fier, c'est une réussite et surtout l'Officialisation de l'Implantation de la Hiérarchie sur Terre, nous tous engagés, nous tous portant cette Charte des Droits de l'Âme, notre Ethique et Déontologie, seront notre fer-de-lance. Oui nous avons maintenant quelque chose après quoi nous accrocher, nous motiver encore plus.

Toutefois, je ne pense pas que nous puissions faire beaucoup dans la matière, je pense que notre œuvre sera plus de l'ordre de l'Idée et du Mental. D'ailleurs me revient un passage de Djwal Khul à ce sujet, il disait que la prochaine bataille aurait lieu d'abord dans le Mental, sur le Plan de l'Idéalisme, avant qu'il n'apparaisse dans la matière... Je crois fermement que nous allons, nous Membres de CDF, poser les bases du Futur. Si nous parvenons dans la décennie à imposer la Charte des Droits de l'Âme aux Nations par l'Onu, nous aurons accompli ce que peu ont fait avant nous, je pense à ces Membres de Fraternités diverses tels les Francs-Maçons qui ont posé les bases de l'idéal de liberté avec les différentes Déclarations des Droits de l'Homme, que ce soit en France avant 1789, puisque notre Déclaration était écrite avant la chute du royalisme, ou aux USA. Ces Hommes et Femmes ont fait Evoluer les Mentalités, et nous aujourd'hui, comme en 1920 (lorsque le NGSM s'est mobilisé pour la création de la SDN – Société des Nations – qui n'a certes pas réussi dans la totalité, mais qui fut un précurseur de ce que sera l'ONU) en 1945 (quand la deuxième vague du NGSM a reformulé la SDN en ONU), nous allons passer une étape de plus.

Avec la venue de Michel dans le Secteur Atlantique, nous allons parvenir à faire une Ceinture Puissante, et je suis certain que d'ici 6 mois, nous allons revoir un Canadien se proposer, il ne fait aucun doute qu'il sera celui que nous attendons, celui que la Hiérarchie aura désigné, mais ne soyons pas trop « astral », des Canadiens nous en avons déjà eu par le passé dans le G6 et de mémoire, ils n'ont pas tenu plus de 6 mois.

Merci de m'avoir écouté.

Nous avons donc un nouveau Vote qui comme dans le cas de Mr Eliard Latchimy ne nous est soumis qu'à titre consultatif, puisque la décision revient à la Présidente et Fondatrice sur demande Hiérarchique.

Mr JJ prend la parole (Membre invisible avec pouvoir consultatif)

J'ai lu malgré une journée non-stop les deux documents que tu m'as transmis concernant respectivement les protocoles d'accords avec ONG-CDF Afrique et ONG-CDF Réunion Océanie.

Pour être plus pratico pratique et revenir aux protocoles :

ONG-CDF-Réunion –Océanie

Préambule et exposé des motifs : Parfait

Je n'ai rien à dire sur le reste. C'est tout à fait correct.

Conclusion/ Bon vent aux deux antennes ! Puissent-elles diffuser la pensée Hiérarchique et contribuer à élever l'Ame de l'humanité.

### **Poursuite des Débats sur la question des Antennes.**

Après mûre réflexion, il est possible que nous ayons une Antenne en Guadeloupe qui couvrira l'ensemble de l'Océan Atlantique. Nous aurons ainsi couvert le Monde avec peu.

Atlantique - Afrique - Océanie - Amérique ? - Nord du globe et Asie depuis la France.

Reste le Canada.

Michel Robin s'est proposé pour couvrir, depuis la Guadeloupe, la Partie Atlantique.

Nous avons préparé un Protocole d'Accords d'Antenne dans cette optique.

Nous soumettons la question au vote.

Nous construisons le Futur.....

Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole :

Tout va très vite, c'est merveilleux !

Le Futur commence maintenant ...

Gratitude à Michel

Mr Eliard Latchimy prend la Parole :

Bonjour à tous,

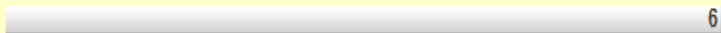
Joie Amour et Gratitude Infini à MR pour son engagement dans la création de l'Antenne Guadeloupe.

Nous Tous au Service du Plan

EL

Nous passons au Vote pour l'approbation de la Création d'une Antenne en Guadeloupe et pour la Nomination de Mr Michel Robin comme Représentant et Président de l'Antenne.

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)

Acceptation de l'Antenne Guadeloupe (Nombre de Votants 7 sans la P&F)		
Le sondage est ouvert jusqu'au 22 Mars 2013, 18:09		
J'accepte la proposition d'une Antenne Guadeloupe dirigée par Michel Robin		6   100%
Je n'accepte pas la proposition d'Antenne Guadeloupe dirigée par Michel Robin	0	Aucun vote
Je m'abstiens, ne sachant pas quoi dire	0	Aucun vote
Je vote nul ou Blanc, ne voulant pas participer	0	Aucun vote
Nombre total de votes : 6		

Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	6
Nombre de OUI	6
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	1
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Par 6 votes exprimés sur 7 inscrits, la mention est acceptée à la Majorité. L'antenne est créée et portera comme Titre :

***ONG-CDF Guadeloupe-Atlantique***

Son ***Représentant et Président Mr Michel Robin*** formera son équipe sitôt que des Membres, ayant suivi le Cours de Formation du Groupe G6, seront disponibles. En outre tout comme pour l'Antenne Réunion, la Guadeloupe reste une Extension de l'Association. Elle pourra, sitôt une nouvelle Antenne sur le Secteur Atlantique créée, se prévaloir du Titre d'ONG-CDF Guadeloupe-Atlantique, comme il est écrit dans les Statuts et Règlement Intérieur.

Nous avons à cet effet préparé un Protocole d'Accords pour les deux Antennes, ce dernier sera déposé en même temps que l'avis de création d'Antenne à la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains. Ils sont tous deux faits en deux exemplaires signés des parties, et par la Présidente et Fondatrice, et par le Rédacteur (Secrétaire Général).

Les Représentants recevront aussi copie de tous les documents dont ils auront besoin pour justifier de leur Légalité et Mandat auprès de leur Juridiction respective.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

## Discussion sur le Règlement Intérieur

Avant-propos :

- 1) Le Règlement Intérieur concerne l'utilisation du Nom, de l'Image et des Logos de CDF ONG.
- 2) Il comporte aussi la conduite à tenir selon les cas de figure, contacts, publicité etc...
- 3) Il dit comment doit travailler une Antenne, ce qu'elle doit soutenir et éviter
- 4) Il traite des Fonctions des membres dans l'Association, mais aussi dans les Antennes où que ce soit dans le Monde
- 6) Il permet la liaison entre le Site Mère et les Antennes

**La Présidente.** Nous élaborons le Règlement Intérieur pour sa finalité souhaitée à la prochaine Réunion du bureau du 22.03.13, mais nous pourrions nous autoriser à le parfaire dans une réunion ultérieure.

Projetons le futur de CDF pour son élaboration.

Mme Liliane Juge-Brückert prend la parole :

J'accepte le règlement intérieur dans son intégralité cependant, je pense que certaines formulations devront être à revoir pour une clarté de compréhension.

La Présidente Répond :

Je demande à Mme Juge-Brückert de bien vouloir nous faire part de ses remarques, pour modifier le texte.

Le Secrétaire ayant reçu les remarques, corrige le texte.

Le secrétaire propose la mise en délibération du Règlement Intérieur

**Nous procédons au vote :**

(Copie d'écran du Vote sur le Forum Espace Privé des Membres)



## Acceptation du Règlement Intérieur (Nombre de Votants 7 sans la P&F)

Le sondage est ouvert jusqu'au 22 Mars 2013, 15:30

J'accepte le Règlement Intérieur discuté depuis le 1er Mars 2013	6	100%
Je n'accepte pas le Règlement Intérieur discuté depuis le 1er Mars 2013	0	Aucun vote
Je m'abstiens, ne sachant quoi dire	0	Aucun vote
Je vote Nul ou Blanc, ne voulant pas participer	0	Aucun vote
Nombre total de votes : 6		

Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	6
Nombre de OUI	6
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	1
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

La Mention est Acceptée, le Règlement Intérieur est Validé, il pourra être revu lors d'une prochaine séance, sachant qu'il est dans notre cas déposé en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains, il devra faire l'objet d'un avis de modification à chaque fois.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

## Acceptation de la méthode pour les Elections et Votes par les

### Membres

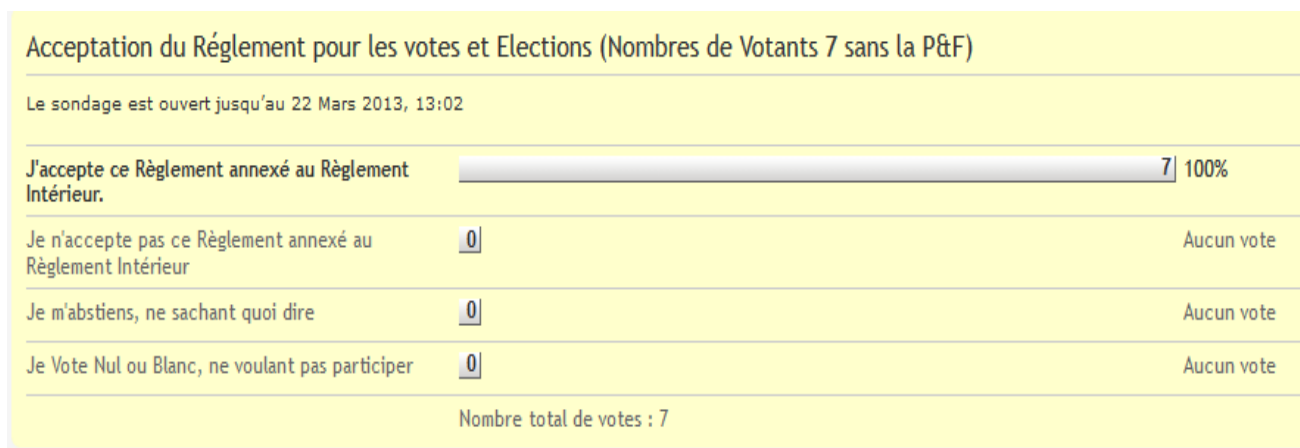
Le secrétaire ayant déjà soumis et testé la procédure lors des Elections du Bureau du 16 Février 2013, ce document est donc proposé pour d'éventuelles modifications, suppressions ou ajouts.

Il est accepté en l'état par l'ensemble des Membres, il sera donc annexé aux Statuts et Règlement Intérieur avant d'être déposé en Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains.

N'ayant pas de question des Membres, nous procédons aux votes.

## Délibérations et Votes :

(Capture d'écran issue du Forum, Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Nombre de OUI	7
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Vu que Mr Dieudonné Ngueti n'ayant pas pu voter, que la Présidente a pris position, que les Administrateurs ne formulent pas de choix, que l'ensemble des Membres ont voté OUI, la Mention est Acceptée à la Majorité.

Ce document sera déposé en Sous-Préfecture avec les Statuts en annexe, ce qui n'est nullement une obligation, mais est par ailleurs un Vœu des Administrateurs, afin de poser une base solide de l'Organisation CDF-France.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

## Elaboration et Révision Statutaire

### Avant-propos :

Le secrétaire soumet aux Membres un projet de Statuts, il doit être Voté pour être approuvé à l'unanimité.

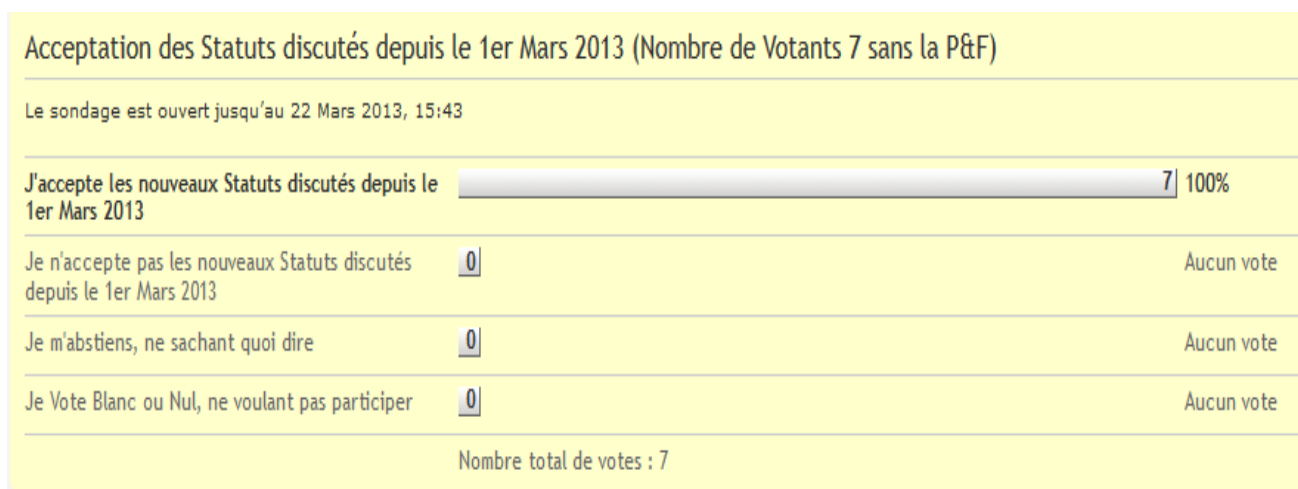
Résultat des votes :

Le projet est accepté en l'état, mais est susceptible de modifications en fonction des événements marquant la vie de l'Association, des Membres et des Antennes de CDF dans le Monde, en fonction des législations locales/Nationales et internationales.

N'ayant pas de question des Membres, nous procédons au Vote.

## Délibérations et Votes :

(Capture d'écran issue du Forum, Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Nombre de OUI	7
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Vu que Mr Dieudonné Ngueti n'ayant pas pu voter, que la Présidente a pris position, que les Administrateurs ne formulent pas de choix, que l'ensemble des Membres ont voté OUI, la Mention est Acceptée à la Majorité.

Les Statuts seront déposés en Sous-Préfecture, nous procéderons aussi à une publication au Journal Officiel, ce qui fera apparaître la refonte des Statuts, la mise en place du Règlement Intérieur, la Création des Antennes et Filiale ONG, ce qui n'est nullement une obligation, mais est par ailleurs un Vœu des Administrateurs, afin de poser une base solide de l'Organisation CDF-France.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

# Questions Diverses

## Déclaration Universelle des Droits de l'Âme

La Hiérarchie demande que le Bureau réfléchisse sur une Charte Commune qui présente ce que CDF va devoir appliquer et mettre en place. Cette Charte est copiée sur la Déclaration des Universelle des Droits de l'Homme. Les Deux Textes sont l'un sous l'autre, pour montrer la différence entre l'Homme (en noir, texte original) et l'Âme (en bleu, texte reformulé pour l'Âme). Nous avons donc à débattre sur deux propositions :

- 1) Laisser les deux Textes ensemble, montrer l'Evolution de la Pensée de l'homme vers l'Âme.
- 2) Présenter la seule formulation : Droits de l'Âme.

Et revoir la formulation proposée des textes pour l'Âme en bleu.

Nous décidons :

Nous avons durant trois semaines eu le temps de proposer le choix, nous nous entendons sur une correction orthographique sans ajout ni retranchement.

Nous nous entendons sur le principe de laisser les deux textes ensemble, pour bien marquer la différence.

Nous sommes convaincus que le fait d'adopter la Déclaration Universelle des Droits de l'Âme va faire évoluer d'autant plus la condition des Droits de l'Homme, et reconnaissons la très haute Valeur Spirituelle de cette Déclaration.

Mr JJ prend la parole :(Membre Invisible avec pouvoir consultatif)

J'ai lu et examiné l'ensemble des documents. J'ai fait comme chacun d'entre nous, les semaines et jours derniers des observations ou des suggestions à Marc portant tant sur le contenu que sur la forme.

Pour l'AGO, je ne peux prendre part au vote, en revanche j'ai la possibilité d'émettre un avis. Aussi, je me permets d'exprimer, ici, mon avis sur l'ensemble de ces documents.

Ces documents, Chartes, règlements et protocoles forment un tout cohérent, d'une beauté et d'une haute élévation de pensée. Ils constituent les bases de la première organisation humaine intégrée au sein de la Hiérarchie Spirituelle, ils posent les bases du futur de l'humanité en s'appuyant sur les Principes Divins, ils affirment la place de l'âme dans la société humaine de demain et ils proclament la liberté de l'âme humaine dans tous les continents. J'adhère en âme et conscience à l'ensemble de ces documents dans leur intégrité et je les soutiendrai autant que mes forces me le permettront. L'adoption de ces documents en AG sous l'autorité de nos Administrateurs constitue un acte fort du Plan Divin sur terre.

La date du 22 mars constituera dans l'histoire de l'humanité une date mémorable qui marquera probablement plus que le jour de la déclaration des droits de l'homme ou toute autre date historique. Elle sera le jour de la proclamation de la libération de l'âme sur terre.

Nous portons tous une responsabilité collective pour que cela soit porté aux yeux de tous.

Vous mes sœurs, mes frères d'âmes, qui allez demain ou après-demain voter, sachez que je suis de tout cœur avec vous et vous apporte mon soutien dans la responsabilité collective que nous allons porter dans la joie du service.

Je terminerai par un immense merci à Marc qui a su, traduire dans ces textes la puissance de la pensée Hiérarchique.

Dans l'unité joyeuse du G6, joie, amour et gratitude infinie.

Bonjour J,

Merci pour ce message où tu exprimes parfaitement la Beauté et la portée Planétaire des documents. Ils sont à l'image de ce qu'ils doivent matérialiser, c'est-à-dire la Présence de Christ par notre Sœur SL. L'ensemble forme le lien entre les Energies Divines (manifestées par les Lois Cosmiques) et l'Humanité, conformément au Plan que les Grands Êtres et les Maîtres préparent depuis longtemps. Quelle Joie et quel privilège de vivre ce moment charnière de l'Humanité.

MR.

Et délibérons sur les deux questions, par un Vote :

(Copie d'écran issue du forum Espace Privé des Membres)

Acceptation de la Charte des Droits de l'Âme (Nombre d'inscrits/votants 7 sans la P&F)		
Le sondage est ouvert jusqu'au 22 Mars 2013, 14:42		
J'accepte la Charte des droits de l'âme telle quelle (deux versions l'Âme et l'homme)	4	50%
J'accepte la Charte des droits de l'âme dans sa version Droits de l'Âme (Une seule Version l'Âme)	4	50%
Je n'accepte pas la charte des droits de l'âme	0	Aucun vote
Je m'abstiens, ne sachant quoi en dire	0	Aucun vote
je vote Nul ou Blanc, ne voulant pas participer	0	Aucun vote
Nombre total de votes : 8		

Nombre de Votants 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Nombre de OUI pour conserver le texte intégral	4
Nombre de Oui pour Ne laisser que les Droits de l'Âme	4
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Vu que la Présidente a pris position pour que le texte soit présenté sous sa seule forme des Droits de l'Âme, Vu que la position Hiérarchique est prépondérante sur le Bureau, nous obtenons un consensus pour que le Texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Âme soit présenté seul.

La position Hiérarchique au 21 Mars 2013 :

Christ : Le Nouveau, rien que le Nouveau !

Maître Saint-Germain : Il est bon de montrer la progression (pour les Disciples), mais ne mélangeons pas Passé et Présent, Passé et Futur.

Le Texte sera donc en Version seul pour être officiellement déposé à l'ONU, au Conseil de l'Europe et à tous les Chefs d'Etats du Monde.

La version double restera comme exemple d'Evolution au sein du Groupe G6

N'ayant pas de question des Membres.

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la question suivante.

## Charte Ethique et Déontologie

**Avant-propos :**

La Charte Ethique et Déontologique de notre Organisation est copiée de la Déclaration du Millénaire faite en 2000 par tous les Chefs d'Etat réunis pour décider de l'Avenir des Hommes.

La Hiérarchie a trouvé opportun de reprendre ce texte comme base et d'aller plus loin dans les propositions, tenant compte de la Charte des Droits de l'Âme copiée et Élevée à la Lumière du Règne des Âmes, selon l'Inspiration des Maîtres, et de toute la Hiérarchie Planétaire.

Nous proposons non seulement de faire de ces deux Textes notre porte-parole en tant que Valeurs les plus Hautes de Clefsdufutur.org par ses Antennes et ses ONG.

Mais en plus, nous allons porter ces Textes aux plus Hautes Instances de notre Civilisation afin de les faire connaître et adopter comme But de l'Homme pour les Millénaires à venir

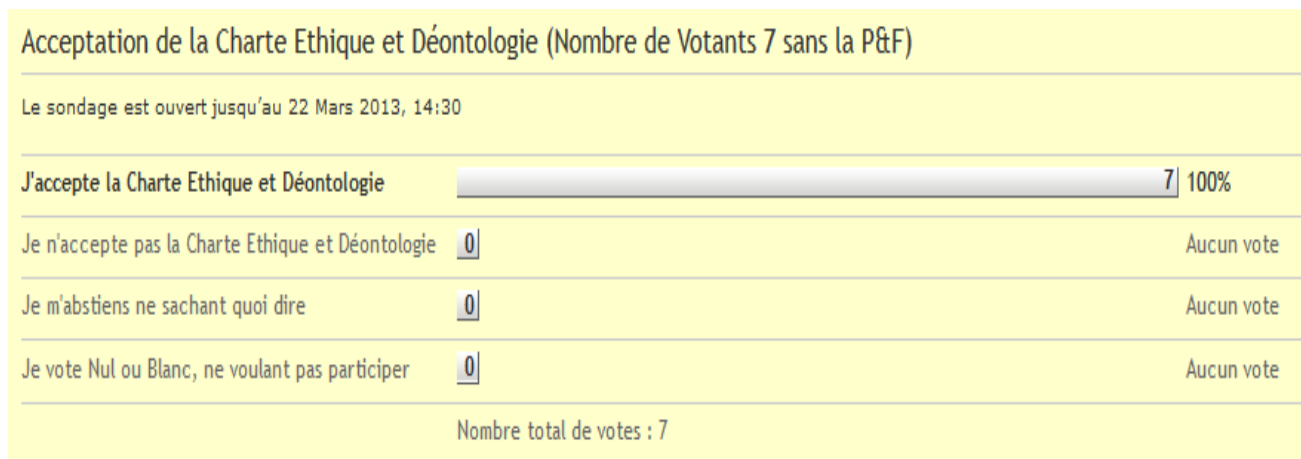
Je vous prie de les lire avec ATTENTION, et de dire ce qui vous semble manquer de pertinence.

Nous vous les proposons le cas échéant en Vote pour Accepter leur contenu qui sera ainsi figé pour l'Éternité, comme Étendard de l'ONG-CDF Clefsdufutur.org

## Délibération et Vote :

Les commentaires pour correction ayant été pris en compte, nous procédons au vote de la Charte.

(Copie d'écran issue de l'Espace Privé des Membres)



Nombre de Votants	7
Nombre de suffrages exprimés	7
Nombre de OUI	7
Nombre de NON	0
Nombre d'Abstention	0
Nombre de Vote Nul ou Blanc	0

Vu que la Présidente n'a pas pris position pour le Oui, qu'il y a consensus sur la question, la mention est Acceptée à la Majorité.

N'ayant pas de question des Membres, nous passons à la question suivante

## Clôture de Séance

Le Secrétaire jugeant le sujet épuisé, passe à la déclaration de clôture de la Séance ouverte le 1<sup>er</sup> Mars 2013. Cette Séance prend fin le 22 Mars 2013 après les Signatures des Protocoles d'Accords pour l'ONG-CDF Afrique et les deux Protocoles d'Accords concernant les Antennes CDF-Réunion-Océanie et CDF Guadeloupe-Atlantique. La Séance se termine ce jour :

**Le 22 Mars 2013 à 16h30** cette Assemblée aura duré 21 jours.

### Date à retenir

Date de la prochaine **Assemblée Générale Ordinaire le 16 Février 2014**

Date de la prochaine **Assemblée Ordinaire le 17 Mai 2013**

(Assemblée Trimestrielle à compter du 16 Février 2012 date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Elections du Bureau.)



## Informations de contact

Les Nouveaux Membres Elus le 16 Février 2013, leur Fonction et Poste.



**Sylvie Letrouit**

Présidente Fondatrice

Tél 04.50.26.28.78

sl@clefsdufutur.org



**Liliane Juge-Brückert**

Vice-Présidente

ljugebruckert@free.fr



**Marc Lavigne**

Secrétaire

Trésorier Suppléant 2

Tél 04.50.26.28.78

m.lavigne@hotmail.fr



**Karin Pougnet**

Secrétaire Suppléante

nimu.liou@yahoo.fr



**Eliard Latchimy**

Trésorier

eliard.latchimy@laposte.net



**Jean-Claude Awamba**

Trésorier Suppléant 1

lesprincipesdivins@gmail.com



**Michel Robin**

Chargé de Communication

mr.gwada@orange.fr



**Dieudonné Ngueti**

Chargé de Communication  
Suppléant

ankhnneti@gmail.com

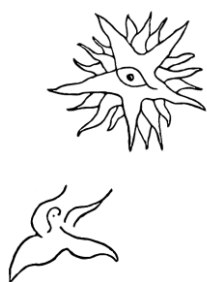
# Informations sur l'Association

Association Clefsdufutur.org

Siège : Le Col du Feu – 74470 Lullin France

Tél 04.50.26.28.78

www.clefsdufutur.org



Par l'Amour  
Par l'Amour  
Ensemble et maintenant  
Ensemble et maintenant  
Changeons le Monde  
Changeons le Monde

Association Loi 1901 N° W7830002696, Siret N° 53108049700013, APE 9499Z

## Signataires du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire

La Présidente Fondatrice

Sylvie Letrouit

Secrétaire

Marc Lavigne

Trésorier

Eliard Latchimy

## Petit historique de CDF

Créée le 26 Novembre 2010 pour Servir et Appliquer les Principes Divins. Reconnue de fait comme ONG par le Secrétaire Général de l'ONU - ECOSOC de Genève en Janvier 2011.

L'Association par son ONG-CDF.org devient un acteur international, se donnant un vaste terrain d'Action pour promouvoir la Justice, l'Equité et la Justice partout où il sera possible de le faire.

Avec nos Membres dynamiques du Cameroun, le projet d'ONG-CDF Cameroun, la manifestation physique de la Hiérarchie devient plus réaliste, plus présente, l'Afrique se dotera avec l'ONG-CDF Cameroun d'un pôle de Rayonnement des Principes Divins. L'Afrique est le Centre par lequel la Nouvelle et Véritable Spiritualité s'installera, comme elle sut donner naissance à la Vie, à l'Homme, aujourd'hui l'Afrique revient sur le devant du monde.

Souhaitons que l'année 2013 - qui commence par l'Acceptation des Disciples du G6, en tant qu'Acteurs Majeurs dans les Grandes directions prises par la Hiérarchie - fasse des Principes Divins, une option incontournable pour les hommes de tous horizons. Puis maintenant avec le lancement de l'ONG-Afrique, nous pouvons imaginer une année riche d'actions, de rebondissements, d'instant de Joie, mais sans se laisser griser par les réussites. Le Disciple sait combien il est vital de rester parfaitement Aligné sur la Grande Vie qui prend Forme et qui est souvent nommée : Retour du Christ.

Merci à tous, et surtout poursuivez, gardant comme seule vue : le But. LM-MV

Que l'engagement exemplaire des membres de CDF soit suivi de tous, dont le Coeur s'ouvre à l'Amour désintéressé pour l'Humanité. Hâtons-nous, chaque acte compte qui engage le Futur de la Terre. Toute ma Gratitude aux acteurs du Plan, humains et Divins. Nous sommes ensemble, unis pour Servir le Futur de tous. Travaillons avec Amour, Lucidité et Volonté, SL

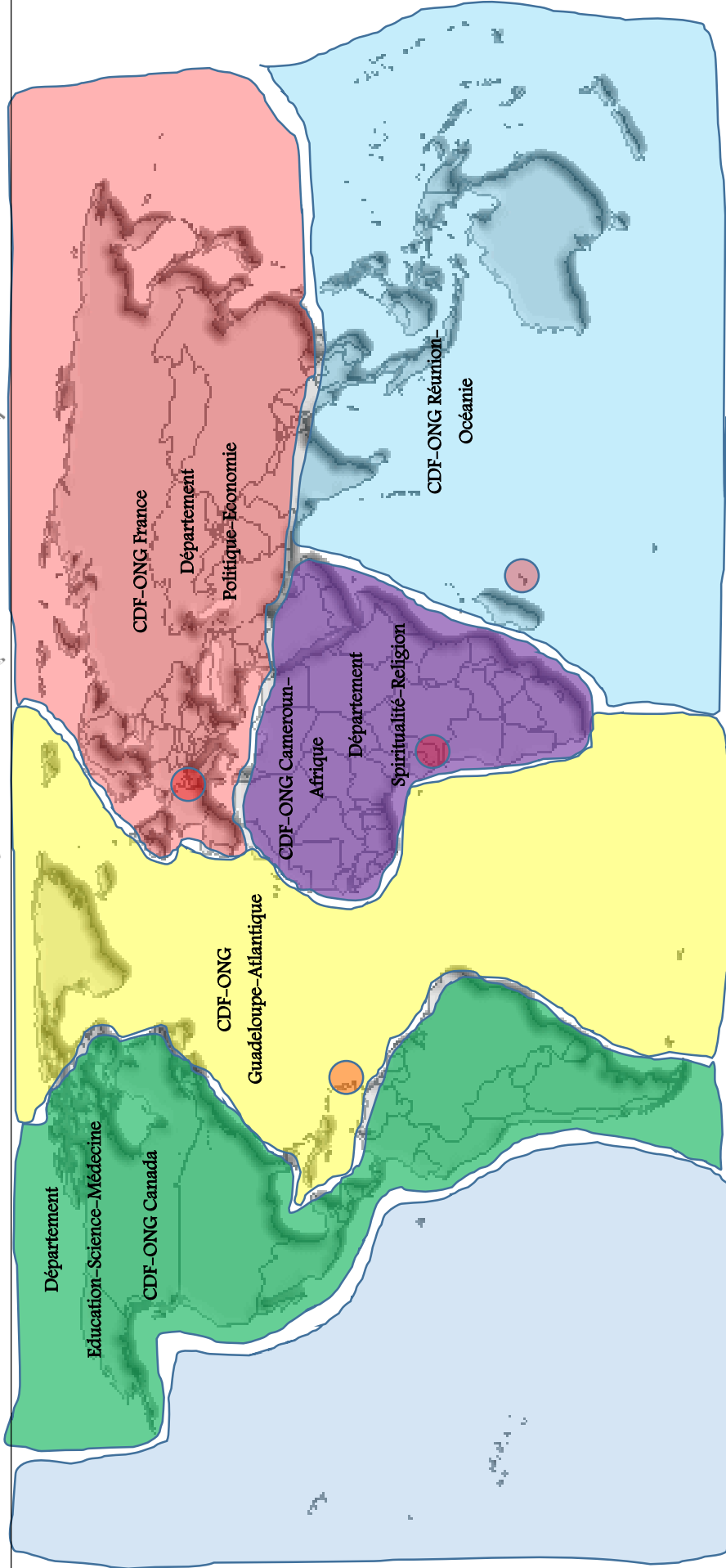
Créons demain par nos Pensées



## Les 5 Secteurs Régions du Monde

### Les 3 Départements Géographiques

#### Les Centres de Rayonnement (sans le Canada)



Cette Carte montre l'importance de l'Afrique, qui est le plus grand Continent du Globe, comme Centre Principal d'où le Département de la Spiritualité et Religion doit Rayonner. C'est un Centre du Monde, et démontre aussi que l'Homme venu d'Afrique porte bien en lui les Germes de la Religion-Sagesse d'Autrefois que la Hiérarchie veut restaurer.

On peut aussi voir un Homme Céleste dans cette disposition avec la Tête pour le Département Politique et Economie, 3<sup>ème</sup> Loi Trinitaire (Synthèse). Les Membres Avec pour Département les Sciences, l'Education et la Médecine 1<sup>ère</sup> Loi Trinitaire (Economie). Le Cœur Siège de l'Âme la Raison, avec le Département de la Spiritualité et Religion, 2<sup>ème</sup> Loi Trinitaire (Attraction). Ainsi l'Esprit, l'Âme et le Corps ne font qu'UN.

